

**PROCÈS-VERBAL
DU PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 14 DÉCEMBRE 2020 19H00 – SION**

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 septembre 2020.	3
II- Examen et approbation du budget 2021 de la Municipalité de Sion.	3
1. Administration générale & Finances.	10
2. Economie, Innovation et Tourisme	11
3. Education et Culture	17
4. Affaires sociales.	19
5. Sécurité publique.	21
6. Travaux publics & Environnement.	22
7. Bâtiments & Constructions	26
8. Urbanisme & Mobilité	29
9. Sport, jeunesse & loisirs	38
Discussion finale sur le budget 2021	38
III- Développement et vote de la motion "Pour soumettre au Conseil général la Convention liant la commune de Sion et l'Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance (ASLAE)"	43
IV- Développement et vote du postulat de la commission de gestion "Représentation du Conseil général dans les associations"	46
V- Crédits Supplémentaires - Rapport de la commission de gestion	47

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir ce plénum ordinaire du Conseil général de la commune de Sion. Le dernier ordinaire de la législature vu que demain ce sera un plénum extraordinaire. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 23 novembre dernier et peut délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail et d'échanges, principalement dédiée au budget 2021 de la Municipalité de Sion. Je dois excuser les absences du chef de service Monsieur Jean-Pierre Meyer, des conseillères et conseillers généraux, Monsieur Thierry Praz, Madame Noémie Kuchler, Monsieur Tobia Antonini et Monsieur Abdi Mohammed, annoncée avec du retard, Madame la conseillère Isabelle Gianadda.

Encore deux soirées de travail et nous mettrons le mot fin sur l'histoire du Conseil général, tome 2017-2020. Lors de notre plénum du 29 septembre 2020, je vous promettais un automne intense. Il est derrière nous. Nos autorités, pour la législature 2021-2024, sont connues. Bravo à toutes les personnes qui se sont mises à disposition pour ces élections et félicitations aux élus. Je vous rappelle que le masque est obligatoire pendant toute la soirée. Toutes les prises de parole se feront depuis vos places respectives avec le masque. Si vous devez quitter vos places pour une raison quelconque, à votre tour, je vous prie de vous rasseoir au même endroit et vous reprendrez la même place demain soir. Je vous demande dès lors de laisser vos noms sur vos bureaux avant de partir.

Nous n'avons pas pu organiser le souper de fin de législature du 2 décembre 2020. En accord avec la Municipalité, cette soirée de fin de législature sera organisée durant le premier semestre 2021 en fonction des nouvelles réglementations Covid-19. Vous en serez toutes et tous personnellement informés par mail ou par courrier. Ce soir, nous accueillons une nouvelle conseillère générale dans notre assemblée. Je vous présente, Madame Marion Vergères pour l'UDC. Elle a été élue conseillère générale en séance du 3 décembre 2020 du Conseil municipal conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Elle remplace Monsieur Jérôme Amos, démissionnaire. Madame Marion Vergères, soyez la bienvenue dans ce Parlement.

Nous pouvons maintenant passer au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8, alinéa 1 de notre règlement. Je dois vous faire part d'une modification. En effet, il manque le point des crédits supplémentaires. De plus, en fonction du timing, nous pourrions éventuellement traiter ce soir les informations de la ville et les questions écrites.

L'ordre du jour modifié se présente ainsi :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 septembre 2020.
- Point 2 : Examen et approbation du budget 2021 de la Municipalité de Sion.
- Point 3 : Développement et vote de la motion "Pour soumettre au Conseil général la convention liant la commune de Sion et l'association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance ASLAE".
- Point 4 : Développement et vote du postulat de la commission de gestion "Représentation du Conseil général dans les associations".
- Point 5 : Crédits supplémentaires, rapport de la commission de gestion

Peut-être qu'il y aura un point 6 et un point 7. Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Monsieur le secrétaire Jean-Charles Léger vous en a informés par mail.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 septembre 2020.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons donc passer au point 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 septembre 2020. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter.

Ce n'est pas le cas. Je soumetts donc le procès-verbal à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, les conseillères et conseillers qui le refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 51 oui, 0 non et 0 abstention.

Je remercie, comme d'habitude, Monsieur Jean-Charles Léger et Madame Christine Bourban Carthoblaz pour la rédaction et la relecture de ce PV.

II- Examen et approbation du budget 2021 de la Municipalité de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons commencer l'étude du budget 2021 au point 2 de notre ordre du jour. Comme annoncé en début de soirée, les rapporteurs des 3 commissions restent à leur place pour nous lire leur rapport. L'examen du budget se fait par division administrative, à savoir compte de fonctionnement et compte d'investissements. Les rapporteurs présentent leur rapport selon ce schéma. Le déroulement des divisions se passera comme suit : présentation du rapport des commissions, annonce des rubriques amendées, présentation du rapport sur l'amendement, ouverture de la discussion sur la rubrique concernée, avis de la Municipalité (le dépositaire de l'amendement peut reprendre la parole uniquement pour annoncer un éventuel retrait de son amendement), vote de l'amendement et on continue avec la prochaine rubrique amendée.

En fin de division, je ferai un récapitulatif des modifications éventuelles apportées au budget avant d'ouvrir la discussion générale sur la division. Puis, nous passerons à la division suivante. Le vote des amendements se fera selon les directives sur le dépôt et le traitement des amendements budgétaires que vous avez reçus par mail en date du 5 novembre 2019. Si une rubrique n'est touchée que par un amendement, il sera mis au vote selon le système habituel, oui/non/ abstention, où le non consiste, en fait, à soutenir la proposition de la Municipalité. Si une rubrique est touchée par plusieurs amendements, nous confronterons d'abord les amendements entre eux pour déterminer lequel sera mis au vote contre la proposition de la Municipalité qui est inscrite dans le budget. Je vous expliquerai la manière de voter à chaque division touchée par plusieurs amendements identiques.

Le budget 2021 a été établi sur la base du nouveau plan comptable harmonisé MCH2. Le bureau a reçu 34 amendements dont 6 jugés non-recevables par le bureau. Selon les directives sur les amendements, nous traiterons donc 28 amendements durant la soirée.

Nous pouvons commencer avec l'entrée en matière. Monsieur Charles-André Rey, vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote sur l'entrée en matière de la commission de gestion.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission de gestion a examiné le projet de budget 2021 de la ville. Elle a siégé à 9 reprises pour préparer et établir son rapport. Il est prévu de siéger à 3 reprises pour l'étude des propositions d'amendement. Dans le cadre de l'étude du présent budget, la commission a été reçue le mercredi 7 octobre 2020 par Monsieur Raphaël Marclay, conseiller communal, Monsieur Bertrand Yerly, directeur de l'UTO, Messieurs Michel Barras et Nicolas Mathieu, représentants OIKEN, ainsi que Monsieur Philippe Varone, président de la ville, pour une visite et des explications du fonctionnement du CAD à l'hôpital de Sion et à l'UTO. La commission a également participé, le lundi 19 octobre 2020, à la séance commune des présentations du budget 2021 faites par

Monsieur Patrick Dondainaz. La commission a accueilli le mercredi 11 novembre 2020 Monsieur Philippe Varone, président de la ville, Monsieur Patrick Dondainaz, chef de service finances, pour la séance des questions.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. En préambule, la Cogest précise quelques points. Selon l'agenda fixé par le Canton du Valais, les communes valaisannes devront publier leurs états financiers sur la base du nouveau plan comptable harmonisé MCH2 défini par la conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances à partir de l'exercice 2022. Désignée par la fédération des communes valaisannes, la commune de Sion est l'une des 10 communes pilotes. Le projet de budget 2021 a ainsi été établi conformément aux nouvelles normes. Cette modification du plan comptable donne lieu à de nombreux transferts entre rubriques ou entre dicastères. De ce fait, il n'existe plus de points de repère et les tableaux utilisés jusqu'ici ne permettent plus de comparaison par rapport aux années précédentes. Le service des finances est attaché à rétablir des chiffres comparables pour les comptes 2019, le budget 2020 et 2021. La Cogest a ainsi pu mettre en place de nouveaux tableaux qui reprennent ces chiffres et qui deviendront éloquentes au cours des prochaines années. Seuls les totaux de l'aperçu du compte administratif, l'aperçu du compte annuel, les récapitulatifs des comptes fonctionnement et investissements et les statistiques peuvent être comparés sur le modèle des rapports précédents. En outre, les indicateurs financiers mis en place ne donnent plus une note mais des appréciations selon les valeurs obtenues. Ces appréciations pourraient être sujettes à modification et seront probablement réévaluées à la lumière des enseignements tirés par les communes pilotes. Pour plus de détails relatifs aux changements intervenus, vous trouverez dans la brochure du budget, à la fin de chaque dicastère sous les remarques, les transferts qui ont touché d'une manière ou d'une autre chaque rubrique ou chaque dicastère.

Compte de fonctionnement : les charges du compte de fonctionnement s'élèvent à 223,5 mios et les amortissements comptables à 21,1 mios. Les revenus de fonctionnement s'élèvent à 218,64 mios. A contrario des exercices précédents, le budget 2021 présente un excédent de charges de 4'950'000 francs contre un excédent de revenus de 411'000 francs pour le budget 2020.

Le budget de fonctionnement 2021 est marqué par la baisse des recettes fiscales qui devraient s'élever à 113 millions, inférieures de plus de 7 mios par rapport au compte 2019, par l'augmentation de 7,5 mios, soit plus de 1,5 mio par rapport au budget 2020 de la rubrique "Produits exceptionnels" plus-value suite à la vente du bâtiment utilisé jusqu'à présent par OIKEN à Crans-Montana. Par ailleurs, le budget 2021 n'inclut pas le paiement de la troisième tranche de la vente du terrain de l'ancienne voirie. Il est également marqué par l'augmentation de budget mobilité à 5,6 mios, soit plus de 700'000 francs d'augmentation, conséquence de la réorganisation du dispositif des bus sédunois, également par un bénéfice de 4,5 mios francs sur l'activité d'achat ou de vente d'énergie de partenaires, soit plus de 2,9 mios par rapport au budget 2020, ainsi que par l'augmentation de 750'000 francs des subventions à l'ASLAE. Cette augmentation résulte des éléments suivants : le déploiement de l'entier du dispositif des crèches nurserie, l'augmentation du nombre de places à l'UAPE la Récré, à l'ouverture de la nouvelle UAPE à l'Avenue Oscar Bider, ainsi que la revalorisation des conditions salariales du personnel des UAPE. Il est à noter également que le budget 2021 n'intègre plus les 1,8 mio de dividendes supplémentaires versés en 2019 et 2020 dans le cadre de la fusion ESR-SIESA.

Evolution du personnel : l'évolution du personnel depuis 2010 par nombre de postes pour 1000 habitants est celui-ci : pour 2021, selon le budget, nous constatons que nous aurons 12,04 EPT pour 1000 habitants, et la Cogest, mis à part les importantes différences dues à la réorganisation des services de police et un transfert d'environ 53 EPT à la PRVC, observe que le nombre d'EPT par habitant demeure stable, plus ou moins 1,5 EPT depuis plus de 10 ans.

Compte des investissements : le budget d'investissement présente des dépenses nettes de 25,47 mios, supérieures de 110'000 francs par rapport au budget 2020. Le budget d'investissement 2021 se situe dans la moyenne des investissements des exercices de la dernière législature.

Programme de législature et priorités d'investissements et d'études : comme déjà signalé dans le rapport sur le budget 2020, c'est le programme de législature qui détaille les priorités d'investissements

et d'études. Le programme de législature 2021-2024 sera présenté au Conseil général au début de la prochaine législature.

Financement des investissements : au budget 2021, les investissements nets prévus sont de 25,47 mios, ce qui représente une marge d'autofinancement de 58,2%. Pour mémoire, la marge d'autofinancement prévue en 2019 était de 93,6% et la moyenne depuis 2014 se situe à 84,3%.

Endettement net : l'endettement net de la ville passe de 86,55 mios pour 2019 à 100,64 mios au budget 2021, soit une augmentation de 14'091'000 francs; ce qui veut dire que la dette par habitant au budget 2021 devrait se situer à 2875 francs.

Chiffres clés et ratios : comme déjà précisé, le MCH2 prévoit de nouveaux indicateurs financiers qui ne donnent plus des notes mais des qualificatifs "bon, normal, moyen, charges acceptables". Je ne vous fais pas la lecture de ce tableau. Par contre, pour rappel, les indicateurs financiers indiquaient une note de 22 pour les comptes 2019 et le budget 2020. Si les mêmes éléments étaient pris en compte pour le budget 2021, ces derniers représenteraient une note de 19, soit 3 points de moins que pour le budget 2020.

Vote d'entrée en matière : lors de la discussion générale, avant le vote d'entrée en matière, la commission a relevé les points de réflexion suivants : le budget 2021 est le premier budget déficitaire depuis 2011. Le degré d'autofinancement se monte à 58,2%. Il en résulte une insuffisance de financement impliquant un recours théorique à l'emprunt de 10,65 mios. La commission constate que selon la planification financière, le degré d'autofinancement serait en forte baisse pour les années 2022 et 2023 avec un taux de 55,6%, pour les années 2024 et 2025, la situation semble se rétablir à de meilleurs niveaux avec un taux d'autofinancement prévu de, respectivement, 63,2 % et 71,2%. L'endettement net progresserait à 139 mios dès 2025, ce qui signifie un endettement net par habitant de 3'846 francs si l'ensemble des investissements figurant dans la planification financière était réalisé. Il a également été porté à la connaissance de la commission que les services de la ville ont déjà consenti de gros efforts afin de réduire la voilure et limiter les déficits budgétés.

Vote d'entrée en matière : la commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU tient d'abord à remercier le président de la Municipalité, les conseillers communaux, ainsi que les chefs de service pour la préparation de ce budget complexe 2021 et les réponses apportées aux nombreuses questions de la commission. Elle s'est réunie à 6 reprises pour examiner le budget et également à une reprise pour analyser les 15 amendements qui lui ont été soumis, ainsi que les 3 supplémentaires concernant l'aéroport. En effet, même si la CEU n'était pas formellement invitée à se prononcer sur ces 3 amendements de l'aéroport, cette dernière a estimé que le sujet était non seulement lié à l'urbanisme et plus précisément à l'aménagement du territoire mais également et surtout à la mobilité et à l'environnement. Dès lors, elle a pris position également sur ces 3 amendements.

Entrée en matière et votre d'entrée en matière : pour l'analyse de son dernier budget de la législature, la CEU s'inquiète de l'évolution financière de la ville. Elle a pu, pendant un certain nombre d'années, s'appuyer sur des revenus exceptionnels qui équilibraient de facto les comptes. Malheureusement, l'analyse du budget 2021 n'est pas très réjouissante. En effet, il ne tient pas compte des conséquences financières dues à la crise sanitaire en cours et dont le terme pourrait prendre, dans le meilleur des cas, encore plusieurs mois. Des pertes fiscales importantes inquiètent la commission. Ces dernières n'étant malheureusement pas uniquement dans les domaines des entreprises mais également dans ceux des impôts sur le revenu et les bénéfices, ce qui est dès lors bien plus préoccupant. Toutefois, malgré ces graves problèmes de rentrées fiscales, la commission note l'excellente tenue des dépenses de fonctionnement avec un bémol sur l'évolution grandissante des charges de l'ASLAE dont elle salue par ailleurs le travail.

La crise sanitaire qui touche l'ensemble du globe incluant nos institutions n'est certes pas une période réjouissante et reste très empreinte d'incertitudes notamment financières. La CEU souhaite féliciter nos autorités municipales et toute l'administration pour le travail gigantesque abattu pendant cette pandémie et salue l'ensemble des mesures prises pour la sauvegarde sanitaire, sociétale et économique de nos citoyens. Toutefois, dans le cas de son budget 2021, la ville n'a pas jugé utile d'identifier, même grossièrement, les impacts des mesures Covid prises et celles qui vont en découler. Une page extérieure au budget aurait permis une première prise de conscience chiffrée, variante/prévision, de la part du législatif et certainement aidé la lecture du reste du budget.

La commission a accepté les entrées en matière tant du budget que des amendements à l'unanimité des 11 membres présents.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. La commission sociale et culturelle s'est réunie à 5 reprises pour l'examen du budget 2021 de la Ville de Sion suite à la présentation générale du 19 octobre 2020. La commission a tenu une séance en présence de Monsieur Patrick Dondainaz, chef de service des finances, et du président de la Municipalité le 10 novembre 2020 pour la communication des réponses aux questions écrites. La commission leur adresse ainsi qu'à leurs collaborateurs ses remerciements les plus chaleureux pour leurs explications claires et les informations intéressantes fournies.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière : le projet de budget 2021 de la Municipalité a été examiné en détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements et plus particulièrement pour les comptes des dicastères "Education et culture, Affaires sociales et Sport, Jeunesse et loisirs".

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 10 membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2021 de la Municipalité de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Comme lors de la dernière présentation du budget 2020, notre groupe ne prendra la parole sur le budget en général que durant l'entrée en matière, ce qui allongera un tant soit peu cette unique intervention. J'espère ne pas dépasser les 5 minutes accordées.

En préambule, notre groupe aimerait remercier les autorités et les chefs de service pour le travail accompli dans l'élaboration de ce budget. Pour la première fois depuis quelques années, le budget 2021 s'avère déficitaire. Il présente un excédent de charges de 4,95 mios. Cet excédent a pour origine la crise sanitaire liée au Covid-19 à laquelle vient s'ajouter la réforme de l'imposition des entreprises. Ces 2 éléments ont un effet direct sur l'endettement net par habitant et sur la marge d'autofinancement qui tombent à 58,2%.

Dans la situation actuelle, rien ne garantit que ce budget pourra sans autre être tenu dans le courant de l'année à venir. La deuxième vague d'infection au coronavirus, pour l'instant loin d'être maîtrisée, exercera sans doute une certaine pression si ce n'est une pression certaine sur les finances de notre cité. S'ajoute à cette incertitude, les effets provoqués par la RFFA qui, eux, sont irréversibles. Aucun vaccin ne viendra atténuer l'influence de cette nouvelle imposition sur le futur de nos finances.

On peut regretter dès lors le manque de soutien dont a bénéficié le référendum visant à atténuer son impact. Il aurait pourtant permis, en cas d'acceptation par la population, de renégocier avec nos autorités cantonales les taux d'imposition fixés. Notre ville doit donc s'attendre, au niveau financier, à vivre des moments difficiles. Dans le courant de l'année prochaine, les pertes de revenus et les dépenses supplémentaires risquent bien d'être exponentielles. A partir de là, il est légitime de chercher des solutions permettant d'éviter que les déficits budgétaires prennent l'ascenseur. Pour l'instant, le Conseil

communal envisage une série de 3 mesures. En collaboration avec les autres villes valaisannes, il poursuit ses négociations auprès du Conseil d'État en vue de faire reconnaître et prendre en compte les charges de centralité. En parallèle, nous autorités s'efforcent de convaincre ce même conseil de réviser la loi fixant la contribution des communes sièges d'écoles cantonales de degré tertiaire.

Nos magistrats visent en particulier l'abrogation de la participation aux charges d'exploitation. Enfin, une analyse des tâches de la Municipalité est envisagée prochainement. Parmi les mesures citées, comme précisé, deux d'entre elles sont encore et toujours au stade de la négociation avec le Conseil d'État. Aboutiront-elles dans le courant de l'année prochaine et viendront-elles soulager les charges financières qui pèsent sur notre cité ? Rien n'est assuré à ce niveau pour l'instant. Quant à l'analyse des tâches, elle devrait viser avant tout le budget de fonctionnement. Réduire les sommes consacrées à ce niveau n'est pas sans risque pour la qualité des services à la population et pour les conditions de travail des employés communaux. Deux autres types de mesures semblent envisageables sur notre commune qui désire conserver un niveau d'investissement acceptable et ainsi soutenir au mieux l'économie locale en cette période pour le moins particulière. La première consiste à recourir à l'endettement pendant une certaine période. Ce qui semble être un moindre mal pour une ville comme la nôtre qui dispose de finances relativement saines selon les critères de l'État du Valais, du moins les anciens critères. A l'heure actuelle, passablement d'économistes ont adhéré à ce genre de solution pour sortir des difficultés que nous allons inmanquablement rencontrer.

La deuxième mesure consisterait à augmenter les impôts. Ce sujet tabou, soulevé depuis un certain temps par notre groupe, doit maintenant être abordé très sérieusement. La situation de crise que nous traversons est un moment clé pour envisager une telle solution. Notre commune pourrait sans autre se permettre d'augmenter son coefficient d'impôt pour 2 raisons : la première parce que la charge fiscale imposée à la population est l'une des plus avantageuse du Valais romand, la seconde parce que, pour un revenu net de 100'000 francs, notre ville est celle qui actionne le taux d'imposition le plus favorable de toutes les capitales romandes. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par un grand quotidien romand qui, à la suite de ce résultat, a titré son article de la manière suivante, je cite : "Sion cajole ses millionnaires". Non sans une certaine ironie, le même journaliste, ajoute : "Pas de politique à la Robin des Bois à Sion, on y cajole tous les millionnaires en espérant que leur argent ruisselle dans l'économie locale. Sion ne néglige pas pour autant la classe moyenne. La ville rivalise même avec Genève en matière de fiscalité douce".

Des pistes complémentaires à ces deux mesures pourraient être exploitées pour équilibrer les budgets 2021 et futurs. L'une d'entre elle est en relation directe avec l'aéroport. Ses structures gourmandes financièrement grèvent nos comptes année après année. La crise du Covid n'a fait que confirmer cette situation. La diminution des vols a eu et aura une influence directe sur les revenus, déjà insuffisants en temps normal, générés par cette infrastructure. Il est grand temps de revoir à la baisse le budget qui lui est consacré, ce d'autant plus qu'elle devrait être reprise prochainement par une société d'exploitation financée en grande partie par le canton. Il devrait être possible de déléguer à cette société, la responsabilité de financer les dépenses prévues pour l'aéroport dans le cadre de ce budget 2021. Plusieurs amendements déposés par notre groupe visent d'ailleurs cet objectif. Merci de votre attention et nous défendrons le budget.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Comme chaque année, je dois constater que faire des amendements au budget de la Municipalité crispe, pour ne pas dire plus, certains conseillers municipaux et généraux.

Comme chaque année, je vais vous répéter que le groupe PDC du Conseil général ne fait que son travail dans la mesure des attributions légales qui lui sont conférées par nos lois et règlements.

8 amendements déposés, 8 lignes modifiées sur un budget qui en compte plusieurs centaines. C'est assurément acceptable mais malheureusement pas accepté par tous. Pourtant, les heures d'études passées en groupe et en commission, les heures de discussions, palabres et autres babillages doivent déboucher sur des actions concrètes, matérialisées par des amendements. Faire de la politique, c'est cela. Car, si le Conseil général doit accepter le budget sans le modifier, cela veut dire que soit il n'est pas perfectible, ce qui n'est pas le cas, soit que le débat démocratique est mort. Alors, comme nous

osons encore croire en une démocratie vivante à Sion, nous acceptons l'entrée en matière du budget que nous avons d'ailleurs eu du plaisir à travailler et à parfaire.

Enfin, chers conseillères et conseillers généraux, je vous encourage à soutenir les quelques amendements de notre groupe. Nous ne manquerons pas de faire de même avec une partie des amendements de vos groupes pour le bien de notre commune, de ses habitants et de ses contribuables. Merci de votre attention.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Tout d'abord, au nom du groupe PLR, je tiens à remercier les conseillers municipaux, les chefs de service et les collaborateurs des différents services pour leur travail durant ces 4 ans de législature. Généralement, à cette période, on se prépare à fêter. Malheureusement, cette année c'est un peu la grise mine, d'une part avec les conséquences du Covid, qui ont perturbé grandement la vie de nos concitoyennes et concitoyens et, d'autre part, parce que la réforme fiscale a touché de plein fouet les recettes fiscales de notre ville.

Mais, en ces temps mouvementés, il est important de ne pas se refermer et stopper l'élan de dynamisme pris par notre ville. Les 4 prochaines années seront plus compliquées, c'est une certitude. Le PLR est persuadé que des solutions existent pour garder le cap, poursuivre le travail sans devoir couper massivement les projets d'avenir.

En parallèle, des initiatives que nous avons appelées de nos souhaits au sujet des charges de centralité ont pris corps dans une autre commune. En effet, 3 communes avoisinantes de Monthey ont contribué au financement de la rénovation de la piscine, car elles bénéficient directement de cette infrastructure. Cette démarche doit, dès à présent, devenir une règle logique pour tout grand projet d'investissement qui impacte plusieurs communes et devrait donc diminuer la part d'investissements de notre commune pour ce genre d'infrastructures. Sur ce vœu PLR pour l'année 2021, le groupe PLR est satisfait du budget que lui est présenté et accepte l'entrée en matière.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Nous tenons aussi à remercier tous les commissaires et les chefs de service qui ont travaillé sur le budget et qui nous ont apporté leurs éclaircissements. Voici le premier budget déficitaire depuis 2011. Il est estimé que les recettes fiscales seront inférieures de plus de 7 mios par rapport aux comptes 2019. La réforme de l'imposition des entreprises en est la principale responsable mais il faudra aussi s'attendre aux effets de la crise sanitaire. Nous en aurons une meilleure appréciation lors de la révision des comptes en juin. L'année prochaine, l'état de nos recettes fiscales dépendra fortement de l'évolution de la situation sanitaire, des fractures sociales et de la précarisation qui pourraient apparaître. Il dépendra aussi de la relance qui suivra, de la réactivation économique de notre commune et de la résilience de nos PME. Il s'agit bien de micro PME. Ce sont elles qui constituent le 90% de notre tissu économique. D'où l'importance de nous préoccuper également du sort de nos commerces de proximité, artisans et indépendants. Des points positifs sont aussi à relever. On estime à 100 millions de francs l'endettement net à la fin de l'année 2021, mais le taux moyen pondéré des intérêts restent historiquement bas à 1,3%. L'achat/vente d'énergie de partenaires devrait nous apporter un bénéfice de 4,5 mios. La vente d'immeubles et de parcelles pourrait également générer des revenus. De plus, nous disposons d'une fortune brute d'environ 160 mios. C'est notre grande force. Une réserve qui doit nous permettre de traverser cette crise et de continuer à investir dans nos infrastructures, nos services et dans la relance de notre économie car nous pouvons et devons continuer à investir. L'AdG tient à féliciter la Municipalité pour cette politique affirmée de maintenir les investissements nets à 25 mios par année. Il faudra poursuivre nos projets les plus importants tout en reconnaissant que certains investissements, moins urgents, devront être reportés.

Sur une note positive l'AdG accepte l'entrée en matière sur le budget. Par rapport aux amendements, l'AdG prend à cœur la nécessité de prioriser nos dépenses et investissements. Nous présentons 8 amendements pour un impact net sur le budget de - 171'000 francs. Les réductions proposées concernent principalement la liaison Plaine/Montagne, les études Ronquoz 21 et la liaison nord-sud. Les augmentations que nous proposons sont dans des subventions pour les aides aux études artistiques, les associations qui soutiennent directement les personnes précarisées et pour un plan global de végétalisation.

Un mot concernant les amendements que nous ne pouvons pas voter ce soir. Il s'agit des rubriques pour les traitements des autorités élues, c'est-à-dire les rémunérations du Conseil municipal, des juges et du Conseil général. En décembre 2016, nous avons débattu et voté un amendement qui proposait une modeste réduction : les rémunérations du Conseil municipal. Il a été refusé. 4 ans plus tard, au début de la nouvelle législature, l'AdG présente ce même amendement. Cette fois, notre bureau l'a refusé sur l'avis du Conseil municipal.

La classification de ces 3 rubriques en catégorie liée empêche tout amendement. Cela implique que même en ce qui concerne notre propre budget, celui du Conseil général, nous n'avons aucune possibilité de l'amender.

Nous sommes plusieurs chefs de groupe à avoir argumenté contre cette interprétation de la loi communale et du règlement communal d'organisation mais sans succès. Nous estimons que cette application ne respecte pas l'esprit de la loi sur les communes. Nous allons donc déposer une motion ce soir pour expliciter clairement les compétences du Conseil général sur les rubriques touchant au traitement des autorités élues, en particulier pour le début d'une nouvelle période législative. Il s'agit de spécifier clairement dans le RCO que le Conseil général se détermine sur l'enveloppe budgétaire de ces 3 rubriques.

La motion ne pourra être traitée que l'année prochaine mais nous espérons que celles et ceux qui siégeront ici en 2021 pourront soutenir et défendre cette réforme afin que les attributions du Conseil général soit réaffirmées. Je vous remercie.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Tout d'abord, je me joindrai aux remerciements exprimés vis-à-vis de la Municipalité et des chefs de service et des services, ainsi qu'aux préoccupations qui ont déjà été données ce soir, à l'exception notable de l'augmentation de l'impôt des personnes physiques qui n'est pas un outil de maîtrise des budgets qui nous intéressent.

Le groupe UDC entre en matière sur ce budget. C'était une décision relativement difficile à prendre au vu de l'autofinancement qui ne correspond pas aux attentes de notre groupe. Pour autant, la Municipalité a agi en priorisant les investissements conformément aux demandes du plénum qui s'est exprimé lors de crédits sur un certain nombre de dépenses.

Notre groupe constate aussi que la Municipalité a proposé des budgets avec une stratégie identique chaque année de son mandat. Ce qui amène un constat à propos des tractations de la Municipalité quant aux charges leur revenant. Il est ici question des négociations visant à répartir les charges de centralité ou à diminuer la participation aux coûts des Hautes écoles et de l'EPFL.

Il y a quand même plusieurs années d'efforts qui ont été consenties sur ces dossiers. Les résultats se font attendre. Il nous semble aujourd'hui difficile d'y voir une issue positive malgré la piste évoquée par Monsieur Kuchler concernant Monthey, malgré aussi la décision du Grand Conseil concernant l'école à distance. Nous estimons qu'il faudrait, lors de la prochaine législature, une clarification ou une évaluation assez claire de ce qui se fait au niveau de ces négociations avec le Conseil d'Etat et quelles sont les chances d'y aboutir. On attend des éléments à ce sujet-là lors de la prochaine législature pour pouvoir maîtriser ces budgets au mieux.

Comme annoncé, l'UDC entre en matière.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, en cas d'abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 54 oui, 0 non, 0 abstention.

Nous poursuivons avec l'étude des différentes divisions, en commençant par administration générale et finances. Monsieur Rey, je vous laisse nous faire part de votre rapport pour la division 0 et la division 1.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de commentaire particulier sur les différents dicastères. Je ne vais pas vous faire la lecture de tous les chiffres. Je me contenterai de vous dire que nous n'avons pas de commentaire.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Je relèverai uniquement dans la division 0 - Fonctionnement – la question de l'ASLAE. Vu la rapide expansion des engagements dans l'ASLAE, la commission a souhaité obtenir une feuille de route "Planning des lieux de la petite enfance".

La réponse de la Municipalité a été assez laconique et la commission sans discuter de l'augmentation des services de la petite enfance s'étonne que l'ASLAE tienne si peu compte de la question pourtant précise de la commission et offre une réponse un peu dilatoire. Nous persistons et souhaitons savoir quels sont les réels projets dédiés à la petite enfance d'ici la prochaine quinzaine d'années. Par ailleurs, si de telles prévisions ne devaient pas avoir été faites, nous souhaitons que l'ASLAE s'y attèle et fournisse au plénum un planning sous de meilleurs délais. Si ce travail ne devait pas être fait, nous espérons que le législatif puisse avoir un droit de regard et surtout d'interventions plus directs sur la gestion de la petite enfance. Concernant la division Administration générale, la commission n'a pas de remarque particulière.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. La commission sociale et culturelle n'a pas de commentaire à faire.

1 Administration générale & Finances.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons un amendement dans cette division concernant la rubrique 110.3102 "Imprimés et publications" dans le fonctionnement.

Cet amendement a été déposé par le PDC - 100'000 francs afin que la brochure Sion 21 ne soit plus imprimée mais publiée sur internet et via les réseaux sociaux.

Monsieur Rey, je vous demande de nous lire le rapport de l'amendement de cette rubrique.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Nous avons posé quelques questions à la Municipalité. Je pense que chacun en a pris connaissance.

Je vous fais simplement part du vote de la commission qui refuse cet amendement par 7 non, 5 oui et 3 abstentions.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Je n'ai pas de remarque particulière.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Au budget 2015 et 2016, le PDC avait déjà déposé des amendements pour limiter les coûts de l'information et notamment du journal Sion 21.

Ils avaient été acceptés par le Conseil général les 2 fois. Aujourd'hui, encore plus qu'hier, le PDC estime que la brochure Sion 21 n'a plus lieu d'exister dans sa forme actuelle. En effet, à l'ère numérique et écologique, les informations pertinentes et utiles pour le citoyen peuvent être communiquées, comme vous l'avez dit, sur le site internet ou Facebook, deux moyens de communication dans lesquels Sion a investi ces dernières années. En cas de besoin, la commune peut également acheter des pages dans le journal de Sion qui est publié mensuellement et imprimé à Sion. La solution proposée par le PDC est économique, locale, responsable et écologique. Merci de votre attention.

Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, AdG. La question de l'information est débattue dans ces lieux depuis des législatures. Autant de formules essayées. En analysant l'amendement déposé par le PDC sur les imprimés, publication de 100'000 francs, le groupe AdG constate que le coût de la publication, même si celle-ci est trop luxueuse à notre goût, ne correspond pas à la somme amendée. L'AdG reconnaît bien sûr la nécessité de l'information régulière à la population, mais regrette les allures de propagande que celle-ci peut parfois avoir et pense qu'il serait sain d'y relayer certains débats du législatif sous forme d'interview.

Le tout numérique proposé est bien sûr plus économique. Il est comme tout ce qui passe par le net, plus écologique, apparemment. De notre point de vue, tous devraient avoir accès à cette information. Or, une publication en version papier touche toute la population, y compris les non-connectés, dans le même temps, avec les mêmes informations. Comme elle est sans publicité, elle arrive dans toutes les boîtes aux lettres, y compris celles qui n'en souhaitent pas, ce qui n'est pas le cas du journal de Sion.

La forme de l'édition papier, si elle devait demeurer, se devait d'être moins luxueuse, moins coûteuse, donc plus écologique. Le groupe AdG aura donc la liberté de vote.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Suite aux paroles de ma collègue, Madame Andrey, je n'ai plus rien à ajouter et nous abondons dans son sens.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Pour la commission sociale et culturelle, les avis sont partagés. Pour certains, le support papier reste intéressant car il touche toute la population sédunoise, tout le monde n'est pas forcément connecté.

L'amendement est rejeté par 6 non et 4 oui.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement de – 100'000 à la rubrique 110.3102 déposé par le PDC appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est refusé par 32 non, 19 oui, 3 abstentions.

2. Economie, Innovation et Tourisme

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de commentaire particulier sur le dicastère de l'économie et du tourisme.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU s'est posé la question concernant le nouveau poste de chef de service qui a été mis au budget et s'est également posé la question sur Impulsion. La commission souhaitait obtenir des premiers résultats, adhérents, coûts, satisfaction, utilité de cette marque territoriale. Suite à la réponse de la ville, la commission s'étonne de la réponse du service, des chiffres annoncés. En l'occurrence, 24 entreprises qui adhèrent à la stratégie Impulsion ne veut rien dire s'il n'est pas mis en balance avec le total des entreprises contactées par la ville. De plus, au vu de l'investissement de la ville ainsi que de la présentation qui nous avait été faite, nous ne pouvons que nous étonner du faible intérêt affiché à ce jour par les entrepreneurs.

Ce ne sont pas les 10 entreprises contactées dernièrement qui étofferont, malheureusement, ce pâle bilan et la commission espère que la marque Impulsion puisse vraiment décoller.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons reçu 4 amendements dans cette division.

- rubrique 260.3010 "Traitement du personnel administratif et d'exploitation" dans le fonctionnement - 33'800.- francs du PDC ne souhaitant pas donner plus de moyens dans ce service.

- rubrique 260.3130 "Prestations de services de tiers" dans le fonctionnement -30'000.- francs de l'AdG par rapport au label Impulsion.

- rubrique 260.3636 "Subventions aux organisations privées à but non lucratif" dans le fonctionnement - 200'000.- francs du PDC visant à faire payer le loyer à l'Espace Création.

- rubrique 264.3637 "Subventions aux personnes physiques" dans le fonctionnement + 50'000.- francs du groupe des Verts afin d'encourager la rénovation énergétique des bâtiments.

Nous commençons par la rubrique 260.3010 amendée par le PDC. Monsieur Rey, vous pouvez nous lire le rapport de la Cogest sur cet amendement.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de commentaire particulier sur cet amendement. Il a par contre été refusé par 7 non, 4 oui et 4 abstentions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Déjà refusé une fois, ce chef de service s'accroche. Mais il sera chef de quoi, de qui ? De quoi ? d'un budget de CHF 720'000.- à gérer activement. De qui ? de lui-même et son assistant.

Aucune raison d'avoir un chef de service pour cela et que l'on ne vienne pas nous dire qu'il est prévu d'engager du monde pour en faire un vrai service; c'est exactement ce qui nous fait peur. Merci de votre attention.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. L'analyse faite par le PDC est pertinente. Même si le budget de ce dicastère est important, il faut reconnaître que les organismes tels que l'office du tourisme, The Ark, Espace Création, EPFL n'impliquent pas de grandes responsabilités de gestion pour le service, ni le portefeuille énergétique qui est sous-traité à OIKEN. Que reste-t-il à gérer ? Est-ce qu'un poste de chef de service se justifie pour un portefeuille de CHF 720'000.- pour une équipe d'une personne ? Depuis l'arrivée, il y a une année, de notre nouvelle conseillère municipale et la nouvelle attribution des dossiers, ce dicastère a subi une cure d'amaigrissement. Dans cette situation, il faut vraiment se poser la question de la nécessité de la création de ce poste. Un argument consiste à dire que chaque conseiller ou conseillère municipal(e) est responsable d'un dicastère et doit pouvoir travailler en binôme avec le ou la responsable de service. Il est vrai que ce principe avait toute sa raison d'être lors de la réorganisation de janvier 2017 quand le nouvel exécutif à 9 est entré en fonction. En particulier, il fallait s'assurer que chaque chef de service réponde à un membre du Conseil municipal. Ceci ne requière pas forcément que chaque membre du Conseil municipal dispose d'un ou d'une chef(fe) de service.

À l'avenir, d'autres remaniements pourraient avoir lieu et de nouveaux dicastères pourraient se créer. Par exemple, on pourrait imaginer la création d'un dicastère dédié uniquement à l'environnement et à la réalisation de la neutralité carbone. Bon, je rêve un peu. Les impératifs et les priorités de notre gouvernement peuvent changer même très rapidement. C'est pour cela qu'une politique conséquente et constante est nécessaire.

Pour toutes ces raisons, l'AdG n'est pas convaincue de la nécessité de créer ce poste de chef de service et soutiendra cet amendement. Une dernière remarque du point de vue de la gestion des ressources humaines : nous sommes une entreprise de 420 EPT, 600 employés. Notre commune se doit de montrer l'exemple.

Pour l'AdG, il est primordial d'assurer une gestion des ressources humaines conforme au principe de l'égalité des chances et de la transparence. Si un poste de cette importance, qu'il soit pour délégué économique ou pour un chef(fe) de service, peu importe le dicastère, il nous semble qu'une mise au concours à l'externe serait primordiale. Je vous remercie.

Gillioz Fernand, Conseiller général, PLR. Au vu de l'incidence de la réforme fiscale sur les comptes de notre ville, il apparaît plus que nécessaire d'organiser efficacement la promotion économique de la Ville de Sion, surtout en lien avec les autres organismes en charge de ces missions, notamment au niveau cantonal. Par contre, cette même réforme fiscale oblige aussi la Municipalité à être plus innovante et plus attractive au niveau de la promotion économique. Elle doit valoriser les investissements importants consentis dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. Ces investissements conséquents en termes de dépenses doivent générer des retombées financières substantielles pour la Municipalité par :

- 1) la création de nouveaux emplois et la domiciliation d'entreprises sur le territoire communal.
- 2) un élan démographique positif en regard de l'attractivité de notre ville.

Évidemment, ceci passe par une gouvernance claire et transversale du dicastère "Economie, tourisme et innovation". Des précisions, informations et détails du cahier des charges de ce poste figurent dans la réponse à la question 18, pages 30 du rapport de la Cogest relatif à cette partie du budget 2021.

Cette volonté de création d'un poste de chef de service a été refusée par le Conseil général en 2019. Dans l'intervalle, la ville a précisé sa vision stratégique en matière de développement économique et touristique. L'augmentation de CHF 33'000.- de cette rubrique du budget 2021 n'est pas due à la création d'un nouveau poste de travail mais bien à la revalorisation d'un poste existant. Ceci a été possible grâce à une nouvelle et efficace organisation du travail et des tâches au sein de la chancellerie.

Le groupe PLR salue la volonté de la Municipalité de respecter le refus de 2019 du Conseil général, tout en trouvant une alternative pratiquement neutre financièrement. Cette solution permet également de respecter le vœu de cohérence : un conseiller communal, un dicastère, un chef de service. Compte tenu de ces éléments, le groupe PLR refuse cet amendement et vous propose d'en faire de même. Merci.

Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts. L'économie et le tourisme sont deux activités importantes de notre ville. Les tâches sont multiples et exigeantes. En voici quelques-unes :

- Encouragement à l'économie : en ces temps de pandémie, ce n'est pas le travail qui manque, prospection concernant de nouvelles implantations d'industries.
- Soutien au démarrage de toutes jeunes entreprises en animant l'Espace Création
- Établissement d'une vision pour le tourisme de demain. Comment rendre Sion attractive ? Demain peut-être Sion capitale des Alpes ? Une ville de courts séjours ? Peut-être une ville de congrès ? Cela se prépare aujourd'hui.
- Définition d'une stratégie pour atteindre ces objectifs futurs
- Orientation des activités de l'office du tourisme pour qu'elles correspondent à la vision globale.

Toutes ces activités méritent que ce dicastère soit doté d'un chef de service efficace. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts vous propose de refuser cet amendement. Merci.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC avait refusé dans un premier temps cette demande qui avait été faite par la Municipalité. Elle avait eu deux demandes claires, c'était que l'on ait un dicastère avec une vision plus claire de ses attributions et que l'on ait une vision cohérente pour l'avenir. Il se trouve que la Municipalité a accédé à ces demandes et a apporté des réponses claires. On a vu arriver un certain dynamisme à partir du moment de la rocade des dicastères après les élections au Conseil national. On est donc ravi de ce qui a été accompli comme travail au sein des services depuis lors et l'on n'a plus de raison de refuser cette demande de la Municipalité. Merci.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement du PDC de CHF -33'000.- appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est refusé par 28 non, 22 oui et 4 abstentions.

Nous passons à la rubrique 260 3130 amendée par l'AdG. Monsieur Rey, vous pouvez nous lire le rapport de la Cogest sur cet amendement et son vote.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de commentaire particulier. Cet amendement a été refusé par 13 non et 2 abstentions.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. La commission sociale et culturelle comprend qu'en cette période de Covid, il n'a pas été facile de développer le concept Impulsion. La commission souhaite laisser du temps au projet pour se développer.

L'amendement est refusé par 8 non, 1 oui, 1 abstention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG. A part le train touristique, cette rubrique concerne un apéritif économique, des actions promotionnelles et de soutien pour la marque Impulsion. En 2020, en raison du Covid, les différentes actions et événements placés sous l'égide de ce label n'ont pas pu être menés, à part les impulsions estivales de cet été.

Malgré quelques promotions, essentiellement de communication en cette année particulière, seules 24 entreprises ont adhéré à ce label. La plus-value concrète nous échappe. Cependant, suite aux réponses données à la Cogest et à l'explication concernant le transfert de ces actions au compte de fonctionnement, nous avons décidé de retirer cet amendement. Pour 2021, nous espérons que les événements prévus pourront avoir lieu et que, en particulier l'inauguration de l'usine de Chandoline pourra sensibiliser les entreprises sédunoises à la marque.

Néanmoins, nous resterons attentifs par la suite aux dépenses engagées pour la promotion de cette marque ainsi qu'à l'adhésion qu'elle pourra susciter et les éventuels résultats concrets qu'ils pourraient apporter. Merci pour votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Cet amendement étant retiré par l'AdG, nous passons à la rubrique 260.3636, l'amendement de CHF -200'000.- du PDC. Monsieur Rey, vous pouvez nous lire le rapport de la Cogest et son vote.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de commentaire particulier. Cet amendement a été refusé par 10 non, 2 oui et 3 abstentions.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Pour la commission sociale et culturelle, il semble difficile de soustraire de l'argent à l'Espace Création. Même si la commission pense que les utilisateurs de cette infrastructure doivent aussi trouver des financements annexes et privés.

L'amendement est rejeté par 5 non, 4 oui et 1 abstention.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. L'innovation est un mot magique car s'il est prononcé personne n'ose remettre en doute le bien-fondé des investissements engloutis dans ce poste ou même poser les bonnes questions. Le PDC l'a fait mais sans vraiment trouver d'écho. N'empêche que notre commune de 35'000 habitants investit énormément dans l'innovation et la formation cantonale. Vous le

savez toutes et tous. Alors ce n'est pas parce que l'on demande de diminuer certains postes ciblés liés à l'innovation que nous sommes opposés à l'innovation. Pour ceux qui ont compris cela, merci de soutenir cet amendement.

Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts. Le but de l'Espace Création n'est pas de faire de l'innovation, domaine qui est effectivement bien assuré par les hautes écoles.

Son but c'est d'être un lieu où toutes les jeunes entreprises très diverses peuvent démarrer dans de bonnes conditions avec locaux, infrastructures de communication, bureautique, salles de conférences, service juridique, bonne interaction entre les nouvelles entreprises, réseau d'écosystèmes, tout autour des visiteurs de l'extérieur avec des conférences, le Fablab, laboratoires de fabrication à disposition, bref, c'est une aide au démarrage.

L'Espace Création est indispensable pour les jeunes entreprises. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts vous propose de refuser cet amendement.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. L'Espace Création fait partie de la stratégie de promotion de l'innovation et des start-up à Sion. Pour l'AdG, les résultats tangibles et sa plus-value restent encore à démontrer. Cet espace doit pouvoir faire partie intégrante de la promotion économique de la commune et doit développer une meilleure collaboration avec d'autres instances comme l'EPFL et les HES.

Les attentes sont grandes pour la promotion économique sur notre commune. Il n'est pas certain que l'Espace Création dans sa configuration actuelle soit le meilleur outil. Mais, à ce stade, nous ne sommes pas convaincus qu'une telle suppression soit justifiée. L'AdG ne soutiendra donc pas cet amendement. Je vous remercie.

Juillerat Olivier, Conseiller général, PLR. Je parle ici au nom du groupe PLR. Il ne nous semble pas être le moment opportun pour soustraire CHF 200'000.- à l'Espace Création. Il est vrai que l'outil de soutien à l'innovation du canton et la fondation The Ark existent, mais cette fondation soutient, aide surtout des projets sous forme de conseils et de coaching. L'Espace Création, comme son nom l'indique, offre des espaces, des locaux, un lieu qui permet des échanges d'idées, un lieu clé pour de nombreuses entreprises, un lieu qui permet des synergies, un lieu qui nous paraît essentiel à l'innovation pour la ville.

J'en veux pour preuve l'entreprise Imperix qui est arrivée avec 5 ou 6 employés et qui, grâce à son développement, a maintenant environ une quinzaine d'employés. Autre exemple, l'entreprise Passeport Valaisan qui a reçu un mandat du Canton du Valais et de Valais-Wallis Promotion pour l'action tourisme cet été. Mettre en place un système dans un délai très court et gérer 100'000 bons d'une valeur de 100 francs, c'était un défi logistique et sécuritaire. Ils ont été réactifs, ils ont aussi pu l'être grâce aux différentes synergies. C'est pourquoi, nous refusons cet amendement et je vous encourage à en faire de même.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Nous refusons l'amendement. Je rappellerai juste brièvement la position que nous avons déjà eue sur ce sujet, à savoir que nous estimons que cette structure, intéressante, doit à l'avenir être coordonnée avec le canton, avec le développement du Swiss Innovation Park, avec des projets qui sont en lien avec l'innovation dans notre commune. Nous estimons aussi que cet outil est important, surtout quand on veut accueillir sur notre territoire des entreprises avec une valeur ajoutée forte et que l'on développe une zone industrielle en relation avec cela.

Par conséquent, nous estimons que ces montants sont parfaitement adaptés.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement du PDC de CHF -200'000.- appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement est refusé par 36 non, 16 oui et 1 abstention.

Nous passons à la dernière rubrique amendée de ce dicastère 264.3637 par Les Verts pour une somme de CHF +50'000.-. Monsieur Rey, vous pouvez nous lire le rapport de la Cogest.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest s'est posé la question : Combien de demandes n'auraient pas pu être prises en compte si ce budget était insuffisant ? Il s'avère que toutes les demandes ont pu être prises en compte. Et dans cette réponse, nous avons appris connaissance d'un fonds financé par OIKEN. Nous avons demandé des précisions concernant ce fonds. Le conseil d'administration de OIKEN a décidé peu avant l'été de créer un fonds pour la transition énergétique pour les communes actionnaires de OIKEN. Le montant global de l'enveloppe est défini chaque année par le conseil d'administration. Il est disponible à différentes conditions pour les 26 communes actionnaires.

Dans ce cadre, et comme la ville a atteint le plafond maximum des CHF 160'000.- de subventions de son fonds communal, elle a demandé à OIKEN si CHF 40'000.- pouvaient être attribués pour compléter le fonds communal. La ville pourra décider de redéposer différentes demandes les prochaines années pour autant que le fonds OIKEN soit maintenu.

Cet amendement a été refusé par 9 non, 3 oui et 3 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU a accepté cette proposition d'amendement par 9 oui, 2 non et 0 abstention.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. L'accord de Paris sur le climat qui, rappelons-le, a été signé par notre pays, se fixe comme objectif de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique nettement au-dessous de 2 degrés par rapport au niveau préindustriel et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 degré.

Pour y parvenir, les émissions de gaz à effet de serre devraient être réduites à 0 d'ici 2050. Chaque entité politique de ce pays, y compris notre cité, est concernée par cet objectif. L'aide à la rénovation énergétique des maisons individuelles inscrite sur la rubrique 264.3637 constitue un premier pas dans ce sens. Il n'en demeure pas moins que la somme consacrée demeure peu ambitieuse et surtout ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes puisque, par exemple, le budget 2021 a dû être complété par le fonds de transition de OIKEN à disposition de la Municipalité.

Les Verts proposent donc de prélever un montant supplémentaire de 50'000 francs sur le fonds rationnel de l'énergie afin d'accélérer la rénovation énergétique des maisons individuelles de notre cité. Il convient de rappeler que les sommes consacrées à cet effet constituent un soutien à l'économie locale, ce qui n'est pas négligeable durant cette période de crise. A noter enfin que notre groupe regrette le manque de soutien accordé à ce niveau aux bâtiments. Ce d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux sont en cours de rénovation actuellement dans plusieurs quartiers de notre ville.

Barras Dominique, Conseiller général, PDC. La transition énergétique est un processus éminemment important et vital pour notre société. Le groupe PDC en est conscient et soutient les mesures concrètes qui contribuent à cette évolution.

En ce sens, la contribution de la ville aux efforts d'isolation des bâtiments des Sédunois, en appui des subventions cantonales, est importante et appréciable. Le règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie en fixe les conditions. L'amendement qui nous est soumis propose d'augmenter le montant annuel alloué. Les 2 premiers exercices montrent qu'aucune demande correspondant aux conditions d'attribution n'a été refusée avec l'enveloppe à disposition. Certes, cela a été possible grâce au fonds "Transition communes" créé par OIKEN, fonds dont le Conseil général aurait apprécié connaître l'existence plus tôt. Mais la synergie de ces mesures fait que la demande en subventions devrait être intégralement couverte en 2021 aussi. Dès lors, prévoir des moyens supplémentaires ne nous semble pas correspondre à un besoin effectif et surtout déboucher sur des réalisations concrètes l'année prochaine. Plus tard, nous voterons un amendement

pour permettre d'intensifier la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Cette mesure qui vise à la même démarche de soutien à la transition sera, elle, réalisable en 2021.

Il nous semble particulièrement judicieux de mettre à disposition des montants dont on sait qu'ils auront des effets concrets rapidement. C'est pourquoi, notre groupe ne soutiendra pas l'amendement en discussion mais, par contre, nous soutiendrons l'amendement pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, étant donné la garantie d'efficacité de l'utilisation du montant complémentaire. Enfin, si le montant des subventions énergétiques prévu au budget 2021 venait à être insuffisant, notre groupe serait, bien sûr, prêt à envisager un crédit supplémentaire.

Maury Cindy, Conseillère générale, AdG. L'AdG soutiendra à l'unanimité cet amendement déposé par le groupe des Verts et vous invite à en faire de même. En effet, notre groupe estime que face à l'urgence climatique actuelle, il est indispensable de soutenir et d'encourager la rénovation énergétique des maisons individuelles ainsi que des bâtiments et d'augmenter par conséquent cette contribution de 50'000 francs supplémentaires.

Toutefois, nous avons été forts surpris de constater qu'il existe un fonds de transition mis à disposition de la Municipalité par la société OIKEN, fonds de transition dont aucun d'entre nous n'avait connaissance, pas même la commission de gestion.

Nous demandons ainsi expressément à la Municipalité de faire preuve de plus de transparence quant à l'existence d'éventuels fonds et estimons que ces informations devront apparaître clairement sur les prochains budgets. En effet, il est impératif que le législatif puisse décider d'amender ou non une rubrique du budget en ayant toutes les informations à sa disposition.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Très concrètement, le plénum a validé cette année un plafonnement de subventions à CHF 10'000.- par projet. Ce plafonnement interviendra dès 2021 et il avait pour objectif de permettre à un plus grand nombre de propriétaires d'avoir accès à ce soutien. Par conséquent, il devrait y avoir une très faible probabilité que les CHF 160'000.- budgétisés soient épuisés.

Si d'aventure des sous manquaient, la ville pourrait demander à OIKEN de puiser dans le fonds de transition énergétique des communes. En effet, comme dit précédemment, OIKEN a créé ce fonds pour les 26 communes actionnaires.

Mais l'élément le plus important à prendre en compte est celui de la future loi sur le CO₂. Celle-ci, si elle est acceptée, changera complètement le paradigme de la transition énergétique en privilégiant le déploiement massif d'énergie renouvelable, bien avant l'efficacité de l'enveloppe des bâtiments. Il est ainsi absolument nécessaire de patienter un peu avant d'appliquer une politique du tout-à-la rénovation. Pour ces raisons, le groupe PLR refusera cet amendement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au vote. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement de CHF +50'000.- des Verts appuient sur la touche verte, pour la proposition de la Municipalité sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est refusé par 37 non, 16 oui et 1 abstention.

3. Education et Culture

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de commentaire particulier sur la division 3.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Pas de remarque particulière pour la CSC.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons 3 amendements déposés dans cette division. Le groupe des Verts retire l'amendement sur la rubrique 320.3637 de CHF +52'000.- pour soutenir les artistes touchés par la problématique du Covid.

Je vais vous lire les amendements que l'on a retenu : rubrique 320.3636: subventions aux organisations privées à but non lucratif, dans le fonctionnement CHF +130'000.- par Les Verts pour augmenter les subventions accordées aux artistes et l'amendement de l'AdG CHF +35'000.- pour restaurer la subvention initiale.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Du fait du transfert des montants de l'HEMU dans un autre compte, il y a in fine une augmentation des subventions pour un montant supérieur à CHF 100'000.-.

Donc, la Cogest refuse cet amendement par 11 non, 3 oui et 1 abstention.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Plusieurs membres de la commission ne souhaitent pas augmenter le montant de ces subventions car, selon eux, certaines manifestations n'auront pas lieu. Cependant, en soutien à la culture, la commission accepte l'amendement.

L'amendement est accepté par 5 oui, 4 non, 1 abstention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur l'amendement 320.3636 du groupe des Verts pour plus de CHF 130'000.-.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Sur la rubrique 320.3636, l'AdG soutiendra cet amendement pour plus de 130'000 francs.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Mon inquiétude était juste de savoir sur quel amendement on se prononçait. Il y a une petite confusion. Je le répète, Les Verts retire l'amendement 320.3637. On va donc voter celui dont on vient de parler. L'amendement 320.3637 de l'AdG subsiste, lui, par contre.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Pour récapituler, nous sommes à l'amendement 320.3636 qui est maintenu. Après, nous passerons à la rubrique 320.3637, où il n'y aura qu'un amendement de l'AdG de CHF +35'000.-

Donc, maintenant nous parlons de l'amendement à la rubrique 320.3636. Monsieur Christophe Sierro, vous avez la parole.

Sierro Christophe, Conseiller général, PDC. Cette proposition d'amendement émane d'un constat largement partagé. En cette crise sanitaire sans précédent depuis des décennies, certaines professions sont financièrement plus impactées que d'autres. Les structures culturelles indépendantes et les artistes sont incontestablement frappés de plein fouet, non seulement par les vagues successives de propagation du virus Covid-19 mais également par les mesures imposées à la population dans le but de maîtriser cette pandémie.

Si le motif d'amendement semble à priori louable, l'argumentaire des Verts manque toutefois de précision. Le montant amendé, soit 3,6 mios, serait à peine supérieur à celui du budget 2020 qui était de 3,586 mios.

Force est de constater que cette affirmation ne reflète pas la réalité. En effet, la subvention de CHF 233'000.- qui était destinée à la Haute École de Musique qui figurait sous cette rubrique au budget 2020 n'en fait plus partie. Ce même montant de subventions a toutefois été maintenu mais transféré à la rubrique 320.3631 dans le budget 2021. De facto, le montant des subventions de la rubrique 3636 a

déjà été augmenté de plus de CHF 100'000 francs par rapport au budget précédent, ce qui semble satisfaisant aux yeux du groupe PDC, qui, par conséquent, ne soutiendra pas cet amendement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement des Verts de CHF +130'000.- appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité sur la touche rouge, abstention la touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est refusé par 38 non, 15 oui, 0 abstention.

Nous passons à la rubrique 320.3637 où nous traiterons que l'amendement de l'AdG de CHF +35'000.- Monsieur Rey, vous avez la parole pour la Cogest.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de commentaire particulier. Cet amendement a été refusé par 7 non, 5 oui et 3 abstentions.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Il nous semble que le mode d'attribution de ces subsides ne nous est pas acquis. Une commission extra-politique le fait. L'amendement est accepté par 4 oui, 1 non, 5 abstentions.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. Comme il est dit dans le commentaire, il s'agit pour nous de restaurer la subvention initiale de 55'000 francs, de cette manière réviser le plafond donnant droit à cette subvention. Nous n'avons pas trouvé d'explications sur ce mode de changement de critères d'octroi selon le revenu financier qui a été plafonné à 55'000 francs. Avec ce critère, nombre de familles ne pourront plus bénéficier de cette aide, la plupart se situant au-dessus de ce seuil.

Sierro Christophe, Conseiller général, PDC. Dans le contexte actuel, particulièrement difficile pour les milieux artistiques, le groupe PDC est sensible à la proposition de l'AdG de maintenir une aide substantielle aux études artistiques en attribuant à cette rubrique le montant de subventions accordé jusqu'ici. Par conséquent, le groupe PDC soutiendra cet amendement.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Par décision du 25 juin, le Conseil municipal a adapté des dispositions qui mettent fin à une situation où les abus étaient possibles. En effet, une subvention de la ville pouvait être demandée par des personnes tout à fait à même de couvrir les frais de formation musicale et artistique par eux-mêmes. Si le Conseil municipal estime que l'enveloppe est suffisante au vu des nouveaux critères, nous pouvons lui faire confiance. De plus, notre conseil n'est pas compétent pour statuer sur ces subventions. Le groupe PLR va donc refuser cet amendement et vous propose de faire de même.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de l'AdG de CHF +35'000.- appuient sur la touche verte, la proposition de la ville sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est accepté par 33 oui, 21 non, 0 abstention.

4. Affaires sociales.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de commentaire particulier.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission n'a pas de commentaire ni pour la division 3 de tout à l'heure, ni pour la division 4.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. La commission sociale et culturelle n'a pas de remarque particulière.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons reçu 2 amendements pour cette division.

Nous avons un amendement du groupe des Verts de CHF +100'000 et un amendement de l'AdG de CHF +174'000.- sur la rubrique 436.36 "Subventions aux organisations privées à but non lucratif" au fonctionnement. Le groupe des Verts retire leur amendement au profit de l'amendement de l'AdG de CHF +174'000.-.

Monsieur Rey, vous avez la parole pour le rapport de la Cogest sur l'amendement de l'AdG.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de commentaire particulier. Par contre, elle s'est prononcée en refusant cet amendement par 8 non, 6 oui, 1 abstention.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. La commission n'a pas de remarque particulière. L'amendement est rejeté par 6 non, 3 oui, 1 abstention.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. Une maman qui vient demander de l'aide car son ex-mari restaurateur n'arrive plus à payer les pensions alimentaires et qui se retrouve donc avec un trou dans son budget tout en étant juste au-dessus des normes d'aide sociale. Une personne à la retraite qui a perdu les quelques heures par semaine qu'elle effectuait encore dans le service pour arrondir ses fins de mois qui n'a pas droit au chômage et n'a pas de prestations complémentaires. Un étudiant qui avait un contrat à l'heure dans le domaine de la restauration et qui se retrouve sans emploi, sans droit au RHT, et qui se demande bien comment il va terminer ses études. Une famille qui ne perçoit que les RHT, soit 40% de pertes de salaire pour le couple, et qui se retrouve donc avec un budget à la limite de l'aide sociale. Un intermittent du spectacle qui ne perçoit qu'un peu plus de 1000 francs d'APG, avec un long délai d'attente, et qui est tout content de pouvoir bénéficier d'un repas chaud et d'ainsi alléger son budget nourriture. Autant d'exemples réels de personnes qui voient leurs situations se précariser alors que cette dernière était déjà très compliquée. Autant de working poor qui ne voient plus comment s'en sortir. Des situations comme celles-ci, je pourrais vous en lister un bon nombre mais je n'ai que 5 minutes de parole. Autant de personnes qui ne peuvent pas faire appel à l'aide sociale car juste au-dessus des normes ou alors ne veulent pas faire appel aux services officiels par honte ou parce qu'elles pensent qu'il y a toujours pire que leur situation.

Autant de personnes qui se tournent vers des associations pour avoir un repas chaud gratuit ou presque, des habits, des petites aides pour leur famille et qui recherchent auprès de ces associations un espace de parole, d'écoute, de conseils en matière de budget, de conseils administratifs pour découvrir des droits qu'ils ne connaissent pas. Autant de personnes qui trouvent un espace d'aide sans avoir l'impression d'être fichés, d'être trop visibles. En soutenant davantage ces associations œuvrant dans le domaine de la solidarité et de la précarité, nous sommes sûrs d'apporter une aide directe aux personnes touchées par cette crise qui dure depuis des mois et dont les répercussions se feront sentir sur plusieurs années. Oui, il y a eu un crédit supplémentaire qui comprend des bons pour la population et cela a été une bonne intention, mais là aussi il faut s'inscrire, s'afficher et reconnaître publiquement avoir besoin d'aide.

En défendant l'amendement pendant l'étude du budget, certaines réactions ont été "mais ils n'ont qu'à s'adresser au service social". Comme évoqué plus haut, des personnes ne peuvent ou n'arrivent pas à faire ce pas et en acceptant cet amendement, l'AdG vous propose de faire de la prévention pour éviter une précarisation encore plus grande des situations.

Si nous ne participons pas à cette prévention, peut-être que certaines situations finiront bien par apparaître au service social. Mais, après plusieurs mois, voire années de galère, alors là il sera encore plus compliqué de les soutenir pour s'en sortir. De plus, la période d'aide risque d'être plus longue et plus coûteuse. D'autres, qui ne viendront jamais au service social, risquent de s'isoler, de s'endetter et

de mourir à petit feu. Nous traversons une période de crise, alors soyons solidaire envers la population sédunoise et les associations qui participent au filet social de notre ville, très souvent grâce à l'aide de nombreux bénévoles.

Schüpbach Pierre, Conseiller général, PDC. Cet amendement a un objectif de soutenir les personnes ou associations souffrant des conséquences économiques du Covid. Le groupe PDC se montre sensible à cette problématique. Chacun d'entre nous connaît au moins une personne, une famille, une association touchée gravement par les conséquences sociales et économiques de cette pandémie. Cet amendement peut être un complément concret et direct aux mesures déjà annoncées par l'exécutif de la commune. Nous nous montrons donc ouverts à cette proposition.

Cet amendement de CHF +174'000.- nous a convaincu par son aspect d'aide ponctuelle et surtout ciblée et distribuée aux associations dites de bas seuil qui travaillent directement avec les personnes touchées par les effets de cette pandémie. Le groupe PDC va donc soutenir l'amendement de CHF +174'000.-.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Ce plénum a eu le loisir de valider un crédit spécial Covid pour montant d'environ CHF 500'000.-, si mes souvenirs sont bons.

Dès lors, notre groupe estime qu'il faut utiliser cet argent avant d'amender le budget. D'une fois que le montant sera épuisé, notre groupe restera bien entendu ouvert à valider des montants complémentaires si demande il devait y avoir. Dans l'intervalle, le groupe PLR refusera cet amendement.

Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts. Les associations que nous subventionnons sont particulièrement bien adaptées pour soutenir les personnes victimes des conséquences du Covid. Beaucoup de ces associations ont enregistré pratiquement un doublement des personnes à soutenir. Ces personnes se sentent en confiance dans ces associations qui remplissent une fonction sociale de solidarité très appréciée. Ces associations sont en lien régulier avec le service social pour une prise en charge des cas désespérés.

La part de nos subventions dans le budget de ces associations est très minime. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts vous demande de faire un effort supplémentaire et donc d'accepter cet amendement.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC entend être cohérent avec ce qui avait déjà été décidé lors de la présentation du crédit supplémentaire et des demandes complémentaires qui avaient été faites par ce plénum. Donc, nous estimons, comme le PLR, que les crédits qui ont été engagés jusqu'à maintenant doivent être dépensés, utilisés et puis, le cas échéant, un crédit supplémentaire pourrait être déposé pour qu'on l'examine. En l'état, nous ne soutiendrons pas l'amendement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement de l'AdG de CHF +174'000.- appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent la Municipalité sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est accepté par 33 oui, 21 non, 0 abstention.

Cette rubrique est donc amendée de CHF +174'000.-.

5 Sécurité publique.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de commentaire particulier sur la division "Sécurité publique".

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission s'est posé 2 questions, notamment concernant le chargé de "sécurité-feu". Pour quelles raisons ce poste avait été transféré sous la rubrique "Police" et quel était le cahier des charges ? Suite à la réponse de la ville qui figure dans notre rapport, la commission se demande si cette personne ne devrait pas être sous l'égide du service des bâtiments et des constructions, puisqu'en fonction du cahier des charges, il semble plus adéquat que ce poste soit passé sous bâtiments et constructions. L'autre question concernait le domaine des ambulances avec une notion de communication qui pourrait être un petit peu plus adéquate concernant la gestion de cette crise des ambulances.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. La commission n'a pas de remarque particulière sur cette division.

6 Travaux publics & Environnement.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de remarque particulière sur la division "Travaux publics & Environnement".

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission s'est posé de nombreuses questions concernant cette rubrique, notamment la question de la taxe au sac, le recyclage des papiers, l'achat d'eau, les bornes électriques ainsi que les voies cyclables. Il y a également un point qui a été relevé concernant l'eau potable et le prélèvement sur des fonds spéciaux. Quelle était la stratégie à terme sur ce fonds par rapport à la variation du prix de l'eau ?

La commission restera très attentive sur cette question de l'eau en général que ce soit de l'eau grise ou de l'eau claire et souhaite qu'une information "Présentation complète" puisse être réalisée sur la question de la gestion de l'eau au prochain ou à un des prochains plénums du Conseil général.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. La commission sociale et culturelle n'a pas de remarque particulière sur cette division.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. 3 amendements ont été déposés dans cette division à la rubrique 600.5010 "Routes et voies de communication", dans les investissements.

- Premier amendement : CHF +200'000.- du groupe PDC alloués aux pistes cyclables

- Deuxième amendement : CHF +100'000 du groupe des Verts pour la même cause

- Troisième amendement : CHF -100'000 de l'AdG visant à abandonner les études sur la liaison nord-sud, Cour de gare et Campus.

Avant d'ouvrir la discussion générale, je voulais encore vous dire que dans cette rubrique nous nous trouvons dans le cas de figure où 2 amendements ont été déposés sur la même rubrique mais traitant deux objets différents : un sur les pistes cyclables et un sur la liaison nord-sud de la ville. Lors de notre réunion de bureau sur les amendements, Monsieur le Président de la ville a exceptionnellement accepté le vote par objet. Nous confronterons donc l'amendement du PDC contre celui des Verts, puis le vainqueur contre la ville dans un premier temps. L'amendement de l'AdG sera voté seul contre la proposition de la ville.

Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission sur ces 3 amendements.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Concernant le premier amendement de CHF +200'000.- du PDC, la Cogest s'est posé une question concernant l'aménagement des pistes cyclables. La confédération ne doit-elle pas prendre en charge l'aménagement des pistes cyclables ? Si oui, depuis quand et quelle serait sa participation ? Non, il n'y a pas de prise en charge. Certains aménagements

peuvent être cofinancés dans le cadre du projet Agglo. Par ailleurs, la confédération pour ses propres routes s'engage à y aménager des pistes cyclables et à soutenir aussi le canton dans ce sens. Les cantons et communes restent cependant responsables du financement des aménagements.

Cet amendement a été accepté par la Cogest par 8 oui, 7 non, 0 abstention.

Le deuxième amendement a été accepté par 10 oui, 4 non, 1 abstention.

Concernant l'amendement de CHF -100'000.- de l'AdG par rapport à la liaison nord-sud, la Cogest a posé une question : quelle est la situation des négociations avec les CFF ? Le partenariat avec les CFF est sur la bonne voie, les CFF entreprennent des études de faisabilité et d'exigences sécuritaires. Nous attendons donc leur rapport d'ici-là mi-mars 2021 au plus tard afin que nous puissions établir l'avant-projet. Sur cet objet, la Cogest refuse cet amendement par 12 non, 2 oui, 1 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Concernant le premier amendement de CHF +200'000.- du PDC, la CEU se pose la question où sont prévues ces pistes cyclables, notamment dans le cadre de la planification de la rénovation des routes ? La ville avait déjà montré ses intentions en la matière. Toutefois, si un montant complémentaire est mis au budget, alors des réalisations supplémentaires pourraient être faites. L'amendement est accepté par 7 oui, 4 non, tout comme le deuxième amendement de CHF 100'000.- où le même résultat est apparu.

Concernant le troisième amendement de CHF - 100'000.- de l'AdG, il manque effectivement de réelles informations sur l'avancement de ce dossier. La commission est restée indéterminée par 5 oui, 5 non, 1 abstention.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Grandiose ce ballet électoral à bicyclette de certaines formations politiques durant la campagne de cet automne. Malheureusement, les budgets consacrés aux pistes cyclables font du surplace. Alors, le PDC, lui, préfère l'action à la gesticulation. C'est pourquoi, nous proposons de doubler le montant à disposition des pistes cyclables car seuls quelques mètres de pistes cyclables ont été construits à Sion ces dernières années.

Notre action de ce soir sera certes moins visible aux yeux des électeurs, surtout 4 ans avant la prochaine élection communale, mais bien plus utile pour nos concitoyens.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. L'année dernière Les Verts avaient proposé un amendement à la hausse de la rubrique 600.5010. Le groupe PDC l'avait refusé estimant que la somme proposée de 50'000 francs ne suffirait pas à améliorer le déplacement des cyclistes dans notre commune. De manière tout à fait cohérente, les opposants reviennent à la charge cette année en quadruplant le montant proposé, ce qui réjouit l'intégralité de notre groupe.

Effectivement, pour paraphraser le PDC, il est temps de passer de la parole aux actes. La plupart des partis dans cette salle ont fait campagne en mettant en valeur le rôle joué par les vélos dans le cadre de la mobilité douce. Il s'agit maintenant de se mettre sérieusement au travail et de trouver un moyen non seulement de baliser les voies cyclables mais surtout de construire de véritables pistes à même de protéger les cyclistes les plus vulnérables, à savoir les enfants et les personnes âgées. Nous soutiendrons avec grand enthousiasme l'amendement PDC.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Comme vous le savez, comme cela a été relevé, notre groupe compte de nombreux utilisateurs de deux roues. Certains, comme moi, trichent en utilisant un petit moteur pour faciliter cette tâche ou sortir des sentiers battus.

Alors peut-on s'opposer à un amendement qui souhaite donner plus de moyens au développement de pistes cyclables ? Telle a été la question largement débattue par nos conseillers. Le cœur a dit un grand oui à l'amendement mais la raison nous demande de refuser. En effet, il ne suffit pas de donner un montant supplémentaire pour voir naître des voies cyclables. Il y a une réelle nécessité de coordonner ces derniers avec les travaux publics courants et planifiés. Personne ne souhaite voir une route

fraîchement équipée d'un couloir à vélo démolie l'année suivante pour y refaire des conduites souterraines pour le CAD, par exemple. Pour ce faire, une planification pluriannuelle est nécessaire en intégrant les besoins du trafic individuel, des transports publics, de la mobilité douce, des réseaux souterrains, etc.

Nous restons ouverts aux demandes de crédits supplémentaires si des ouvrages non planifiés devaient voir le jour et nécessitaient un complément. Nous ne souhaitons pas gonfler artificiellement une rubrique pour s'offrir une bonne conscience. Étant partagé, le groupe PLR aura toutefois la liberté de vote.

Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, AdG. De la parole aux actes ! dit le PDC. Bien sûr, on a pu voir tant de conseillers candidats montrant fièrement leur intérêt pour le transport à vélo que l'on pourrait croire en l'augmentation de ce budget. L'AdG, est ravie de l'amendement PDC et de celui des Verts. Avoir un plus gros budget, ne veut pas nécessairement dire que nous avons les ressources nécessaires, les ressources humaines nécessaires. L'AdG votera en faveur de l'amendement des Verts.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. On estime que ce que propose la Municipalité pour développer le réseau de mobilité douce et en matière de voies cyclables est suffisant. Je suis un utilisateur extrêmement régulier de ces routes, je vais travailler en vélo tous les jours, et je peux constater qu'il existe, contrairement à ce qui est dit, des endroits où la piste cyclable est clairement séparée de la chaussée, notamment sur des trottoirs larges près des casernes ou d'autres structures comme par exemple les voies de bus qui sont utilisables par les vélos sur l'Avenue de la gare.

On peut penser aussi à d'autres actes de mobilité douce qui ne sont pas directement dans la circulation mais qui sont bien utiles quand on veut circuler à vélo. Il y a le chemin de Sion, il y a les diverses berges de nos cours d'eau, le Cour Roger Bonvin qui peut servir pour traverser et aller jusqu'à l'hôpital. Globalement, il y a tout un tas de possibilités pour ne pas être directement dans la circulation. Pour ce qui concerne la protection des enfants, puisque c'est évoqué, je suis plutôt partisan d'une diminution, d'une régulation du trafic aux abords des lieux où, effectivement, les enfants sont amenés à se déplacer, près des écoles et de ces endroits-là.

Pour ces raisons-là, on estime que les montants qui sont proposés par la Municipalité pour la mobilité douce suffisent pour se déplacer en sécurité et, d'autre part, que l'idée des pistes cyclables à tout prix n'est peut-être pas la meilleure solution.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au vote de ces amendements. On va mettre le PDC contre Les Verts. Les conseillères et conseillers généraux qui soutiennent l'amendement du PDC +200'000 appuient sur la touche verte, pour l'amendement des Verts +100'000 sur la touche rouge, les abstentions sur la touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PDC est retenu par 29 oui, 23 non, 2 abstentions.

Nous allons confronter l'amendement du PDC contre la ville. Celles et ceux qui soutiennent l'amendement du PDC appuient sur la touche verte, la ville la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PDC est accepté par 35 oui, 17 non, 1 abstention.

Nous passons à la discussion de l'amendement de l'AdG de CHF -100'000.- visant à abandonner les études sur la liaison nord-sud, Cour de gare et le Campus.

Bornet Patrick, Conseiller général, PLR. Parmi toutes les personnes présentes ici ce soir, il n'y en a très certainement aucune qui éprouve une quelconque sympathie pour les frais d'études. Imposés par des bases légales, des normes de diverses natures et aussi par la complexité de certains objets, ils sont aujourd'hui malheureusement incontournables.

La création d'une passerelle ou d'un sous-voie reliant le centre-ville au sud de la gare avait déjà été régulièrement évoqué lors de la création d'Energypolis. C'est actuellement l'élément manquant pour constituer, par la rue des Mayennets, un véritable cordon ombilical reliant le cœur de ville à un quartier appelé à se développer très rapidement. L'opportunité d'un tel ouvrage est d'une telle évidence que ce dernier aurait dû être livré pour la mise en exploitation des nouveaux locaux de la HES.

Aujourd'hui, nous sommes justement à quelques mois du déménagement de la HES. Aujourd'hui, les travaux ont débuté à Cour de gare incluant la réalisation de la salle de concert et de congrès qui servira également au pôle HES/EPFL de l'autre côté des voies ferrées. Aujourd'hui, enfin, le rapport des CFF nécessaire pour avancer dans ce dossier est annoncé pour le premier trimestre 2021 selon les indications de l'exécutif à la commission de gestion. Dès lors, pour le groupe PLR, un coup de frein, même temporaire, du législatif à la concrétisation de cette liaison vitale et urgente serait totalement inapproprié. En rappelant encore que cette liaison est incluse dans le projet d'agglomération bénéficiant du soutien de la confédération et que les CFF participeront également à son financement, notre groupe ne voit pas quel intérêt notre collectivité pourrait retirer si un tel amendement était accepté. C'est pourquoi, il le refusera.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Les frais d'études pour la passerelle ou le passage sous-voie nord-sud traversant les voies CFF représentent, effectivement, un montant conséquent depuis plusieurs années. Ces études ont débuté en 2014 et, pour l'instant, aucune réalisation n'a encore vu le jour. Selon les dernières nouvelles, les négociations de la ville avec les CFF, un avant-projet devrait voir le jour dès le printemps 2021. Il serait donc vivement souhaitable que cette passerelle soit réalisée le plus rapidement possible afin de satisfaire au mieux le transit des étudiants du campus et des autres usagers de la zone sud de la gare.

Par conséquent, Les Verts refuseront cet amendement.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. La liaison nord-sud entre le Campus EPFL et Cour de gare reste toujours dans une zone d'ombre. Serait-ce une passerelle par-dessus les voies CFF ou un passage sous-voie comme celui qui existe ? Nous restons dans le suspense et ce depuis assez longtemps. Mais la décision ne nous incombe pas. Malgré tout, la commune a déjà engagé près de 600'000 francs pour ce projet indéterminé.

En attendant que les CFF se déterminent, l'AdG préfère lever le pied sur ces études en série et réduire les coûts là où l'on peut se permettre d'échelonner dans le temps. Ce n'est pas un refus du projet mais on se dit que c'est un domaine où l'on peut retarder les études. Nous vous proposons donc de diminuer de 50% le budget d'études pour cet objet. Nous vous invitons à soutenir cet amendement et vous en remercions.

Gianadda Isabelle, Conseillère générale, PDC. Plus d'un demi-million a déjà été dépensé pour des études et nous ne savons toujours pas si nous parlons d'une passerelle ou d'un passage souterrain. Tant que les divers acteurs concernés ne se seront pas déterminés sur le type et la nature de cette construction, il n'est pas nécessaire d'engager de nouvelles études.

De plus, quel que soit l'ouvrage, il servira aux passages des CFF et aux étudiants de la HES, au canton donc. Il serait donc intéressant que la Municipalité entreprenne des démarches avec ces partenaires pour déterminer les modalités de financement. Dans l'état actuel du dossier, le groupe PDC soutiendra cet amendement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement de l'AdG de -100'000 appuient sur la touche verte, la proposition de la ville sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement est accepté par 27 oui, 25 non et 1 abstention.

La division 6 est donc amendée, dans les investissements de +200'000 pour les pistes cyclables et de – 100'000 pour la liaison nord-sud de la ville.

7 Bâtiments & Constructions

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de commentaire particulier.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Pas de remarque particulière.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Pas de remarque particulière non plus.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons reçu 2 amendements pour cette division.

A la rubrique 701.3144 "Entretiens des terrains bâtis et bâtiments", au fonctionnement +100'000 du groupe des Verts pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments.

A la rubrique 701.5040 "Terrains bâtis", dans les investissements -100'000 du groupe PDC concernant l'ensemble des bâtiments devant l'église des jésuites.

Nous commençons par la rubrique 701.3144 amendée de +100'000.- par Les Verts. Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission s'est posé la question de savoir ce que l'on peut entreprendre comme travaux avec un budget de 100'000 francs supplémentaires ? Nous avons reçu la réponse suivante : un budget complémentaire de 100'000 francs peut être attribué à des installations solaires sur des toitures récentes non encore équipées (dépôt WC Avenue de France, Centre funéraire de Platta, etc.)

Le budget peut également être mis à contribution pour compléter les rénovations en cours (toiture solaire intégrale sur le pan sud du bâtiment des Scorpions, par exemple). Par conséquent, la Cogest a accepté cet amendement par 14 oui, 0 non, 1 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU a mentionné que c'était OIKEN qui investit dans les panneaux solaires sur les bâtiments communaux.

Dès lors, ce montant était-il vraiment nécessaire ? Le montant proposé est, de plus, trop faible pour avoir un réel impact. Dès lors, la commission a refusé cet amendement par 6 non, 3 oui, 2 abstentions.

Barras Dominique, Conseiller général, PDC. Comme déjà expliqué, le PDC est favorable aux mesures débouchant sur une réalisation concrète qui permette de faire avancer le processus de transition énergétique. Avec la validation par les services communaux que les montants proposés pourront être utilisés concrètement en 2021 et avec la certitude que ces investissements apporteront une rentabilité après 13 à 16 ans déjà, le groupe PDC soutient cet amendement.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Soutenir la production photovoltaïque est une idée excellente. Cependant, l'amendement des Verts n'est pas forcément le plus utile.

En effet, OIKEN a développé des modèles contractuels destinés spécifiquement aux communes afin d'investir pour ce genre d'installation et faire bénéficier les communes de prix préférentiels pour l'énergie auto-consommée en contrepartie. De plus, ces installations nécessitent un suivi et de l'entretien, tâches qui ne peuvent être réalisées sans avoir recours à de nouvelles ressources, ce qui augmenterait les charges de la commune. Le groupe PLR est favorable à laisser les partenaires adéquats investir et

exploiter ces installations et bénéficier d'une contrepartie financière. Notre groupe refusera donc cet amendement.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. L'AdG soutiendra cet amendement. Voilà longtemps que nous prônes les énergies renouvelables et la nécessité d'accélérer la transition énergétique.

Notre commune peut y donner une impulsion en donnant l'exemple. D'autant plus que les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sont de plus en plus fiables, de moins en moins coûteux et financièrement avantageux. Nous soutenons cet amendement et invitons les autres groupes à en faire de même pour toutes les rénovations en cours et les constructions qui peuvent le permettre. Je vous remercie.

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. Je ne vais pas revenir sur les arguments, je remarque que plusieurs soutiennent cet amendement. Je relèverai un point qui pour nous est important. Plusieurs commissions se sont posé la question : "Que peut-on faire avec ce montant ?" Je trouve intelligent de poser de telles questions et je tenais à le relever. Merci de votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de l'amendement de la rubrique 701.3144. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement des Verts +100'000 appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est accepté par 40 oui, 10 non, 4 abstentions.

Nous passons à la rubrique 701.5040 amendée de -500'000 francs par le PDC.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission s'est posé la question de savoir où en sont les discussions avec le canton pour la future réorganisation de l'ensemble des bâtiments du secteur du théâtre. L'affectation des différents bâtiments autour de la Place du Théâtre est en cours de discussion avec le canton. Ces discussions et les divers scénarii envisagés ne remettent pas en cause la pérennité du théâtre de Valère dans sa mission et dans sa configuration actuelle.

Le budget proposé de -500'000 francs vise au remplacement des sièges et à l'amélioration des angles de vision pour le public vis-à-vis de la scène. Il s'agit dans un premier temps de remédier à l'évidente vétusté et à l'inconfort de ces équipements. La Cogest par conséquent a refusé cet amendement par 7 non, 6 oui, 2 abstentions.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Il n'y a pas de remarque particulière pour la CSC. L'amendement est accepté par 5 oui dont le président et 5 non.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Les acteurs culturels sont durement frappés par la pandémie actuelle. L'annulation des spectacles, la fermeture des lieux culturels, l'incertitude quant au lendemain, tout cela est très dommageable pour les personnes concernées. Pour répondre à ces angoisses, la Municipalité propose de rénover le théâtre de Valère. Alors, certes, ce bâtiment, mérite une nouvelle jeunesse, mais le moment est particulièrement mal choisi.

Ce sont des individus qui souffrent. Des acteurs, des techniciens, des collaborateurs administratifs, même s'il faut reconnaître que les employés d'institutions culturelles publiques ne sont pas les plus mal lotis.

Ainsi, plus que d'un réaménagement de la scène et de nouveaux sièges, les artistes ont surtout besoin d'opportunités pour créer puis présenter leur spectacle. Autre élément problématique, cet investissement est prévu à un moment charnière pour l'ensemble des théâtres de la commune. Dans Le Nouvelliste du 18 juin dernier, on parle, je cite "de la volonté de la ville de développer un pôle des arts de la scène sur le site du vieux collège incluant dans les possibilités d'exploitation, l'Eglise des

Jésuites, la Cave à jazz, ainsi que les bâtiments actuellement occupés par l'HEMU et l'Harmonie de Sion". Fin de citation.

Donc, avant de commencer les coûteuses rénovations de tous ces bâtiments, il est préférable de venir devant le Conseil général avec une vision complète. Que vont devenir tous ces bâtiments ? Qui va les occuper ? A quel niveau se situeront les subventions nécessaires ? Dernière question et peut-être la plus importante, quelle sera la gouvernance de l'association qui va gérer ce pôle théâtral ? Car, entre les soucis relationnels à la Ferme-Asile, les changements à la tête des théâtres, l'absence de la salle de congrès/concert de Cour de gare dans la planification financière, on ne peut pas dire que la politique culturelle subventionnée a toujours été présentée de manière très transparente au Conseil général. Tout ceci pour vous convaincre que cet amendement n'est pas une attaque contre la culture. Au contraire, il s'agit de laisser une année de plus à la Municipalité pour nous présenter ou présenter plutôt à nos successeurs, sa vision de la politique culturelle sédunoise.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts estime également qu'il est préférable d'attendre de connaître exactement les différents projets concernant les bâtiments des théâtres et de la Majorie avant de procéder à des investissements.

Nous soutenons donc cet amendement.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Nous devons prioriser nos investissements et nous avons déjà des engagements importants en cours. Pour rappel, le centre scolaire de Champsec pour 22,4 mios, le nouveau collège dès 2022 pour 8 mios, la passerelle Échutes/Hôpital pour 8,8 mios, le pôle musique pour 11,7 mios, ce ne sont que quelques exemples. Bien que les sièges méritent d'être remplacés dans le théâtre de Valère et d'autres rénovations seraient certainement les bienvenues, nous devons nous poser la question : "Sont-ils bien urgents ?" D'autre part, des discussions sont en cours avec le canton concernant l'ensemble des bâtiments autour de la Place du Théâtre. Ne devrions-nous pas définir les priorités dans un deuxième temps quand cette concertation aura clarifié les différentes affectations ?

Cependant, nous sommes très attachés au théâtre de Valère et nous souhaitons qu'il soit maintenu dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, l'AdG reste partagée sur cet investissement et nous laissons la liberté de vote aux membres du groupe.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Une fois n'est pas coutume, il nous semble effectivement que cette action n'est pas forcément la plus urgente pour l'année prochaine et du coup nous accepterons cet amendement. Merci.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. La ville désire-t-elle s'exprimer ? Oui. Je passe la parole à Monsieur Philippe Varone, Président de la Ville.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. En principe la Municipalité ne prend pas la parole pour les amendements mais sur cet amendement nous avons décidé de le faire. C'est l'unique prise de position qui sera faite. Entre la rédaction du budget et cette volonté de rénover les sièges, certains d'entre vous l'ont relevé, des discussions sont en cours avec le canton. Nous avons reçu un certain nombre d'informations, le Conseil municipal devrait prendre quelques décisions dans les prochaines semaines.

Il est vrai que d'engager ce montant de 500'000 francs sans avoir une vision un petit peu plus large ne nous paraît peut-être pas forcément adéquat aujourd'hui.

Nous pouvons donc soutenir l'amendement qui est proposé.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement du PDC -500'000 appuient

sur la touche verte, la proposition de la Municipalité sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est accepté par 50 oui, 0 non, 4 abstentions.

La division 7 a été amendée à la rubrique 701.3144 de +100'000 et à la rubrique 701.5040 de -500'000.

8 Urbanisme & Mobilité

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission n'a pas de remarque particulière sur la division "Urbanisme & Mobilité".

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Nous avons posé une question "Parcs et jardins", quelles étaient les mesures qui vont être prises pour la protection de la faune dans le nouveau giratoire de l'ouest. Réponse de la ville : le suivi des aspects biodiversité du carrefour de l'ouest est réalisé en continu par la section Parcs et jardins en collaboration avec le service cantonal Nature et paysage. Toutefois, la commission se pose la question quelles seront les mesures que le service Parcs et jardins pourra mettre en œuvre lorsque le biotope, car c'est bien cela qui va être créé entre 5 voies de circulation du carrefour de l'ouest, aura trouvé ses locataires.

Il faut impérativement éviter une hécatombe ce printemps au réveil des grenouilles, des hérissons et le retour des oiseaux migrateurs afin d'éviter que le carrefour de l'ouest ne mérite à nouveau son surnom de "Carrefour de la mort".

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC La commission sociale et culturelle n'a pas de remarque particulière sur la division "Urbanisme & Mobilité".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons 13 amendements dans cette division.

A la rubrique 850.5290 "Autres immobilisations", dans les investissements, 2 amendements: -500'000 du PDC, amendement de réflexion Ronquoz 21, commerces du centre-ville et -100'000 de l'AdG, frais d'études de Ronquoz 21.

A la rubrique 852.5040 "Parcs et jardins, aménagement, espace public", dans les investissements, 2 amendements : +200'000 des Verts pour investir pour le climat, +150'000 de l'AdG, plan de végétalisation.

A la rubrique 856.3634 "Subventions aux entreprises publiques", dans le fonctionnement, 3 amendements identiques qui, au final, seront votés en une fois : +55'000 du PDC, des Verts et du PLR, pour le rétablissement de la gratuité des bus sédunois du vendredi soir 17 heures à samedi minuit.

Dans la rubrique 856.5290 "Autres immobilisations incorporelles", 3 amendements dont 2 identiques : - 200'000 du PDC et de l'AdG, tendant à suspendre les études sur la liaison Plaine/Montagne et -100'000 des Verts pour la même cause.

A la rubrique 860.3111 "Aéroport, machines, appareils et véhicules", dans le fonctionnement, -150'000 des Verts visant à surseoir à certaines dépenses.

Dans la rubrique 860.3132 "Aéroport honoraires, experts et spécialistes" dans le fonctionnement, - 100'000 de l'AdG visant à supprimer les études pour le développement de l'aéroport.

A la rubrique 860.3144 "Aéroport, entretien des terrains bâtis et des bâtiments" dans le fonctionnement : -125'000 des Verts trouvant important de surseoir à certaines dépenses pendant la pandémie.

Nous commençons par les amendements de la rubrique 850.5290. Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission sur les 2 amendements de cette rubrique.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Premier amendement de cette rubrique, -500'000 concernant les études et frais d'études sur le quartier des Ronquoz : la Cogest s'est posé la question de savoir quel était la position de la ville par rapport à cet amendement et quelle était la position de la ville surtout par rapport aux inquiétudes des commerçants du centre-ville.

La Cogest refuse cet amendement par 11 non, 1 oui, 3 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Effectivement, c'est un vrai amendement de réflexion. Faut-il valoriser le centre-ville ou investir dans un nouveau quartier ? Quel est le plan de développement pour le centre-ville ?

Reste toutefois la question de l'œuf ou la poule : lui urbaniser un nouveau quartier proche du centre donc de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, donc de nouveaux consommateurs proches du centre-ville. Préfère-t-on avoir ces habitants et ces emplois dans des communes périphériques de la ville et ainsi être presque sûr que l'on va vider le centre-ville ou veut-on développer un nouveau quartier de notre commune proche du centre ?

La commission a refusé les 2 amendements de -500'000 et -100'000. La première fois par 5 non, 4 oui, 2 abstentions et la deuxième fois par 6 non, 5 oui.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Même si l'idée est de faire passer un message de soutien pour les commerçants du centre-ville, la majorité des membres de la commission ne souhaite pas freiner le développement de Ronquoz 21. L'amendement est rejeté par 6 non, 4 oui. Le deuxième amendement est aussi refusé par 7 non, 2 oui, 1 abstention.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Je vais retirer cet amendement concernant Ronquoz 21. L'enjeu était principalement centré sur les commerces du centre-ville et je pense qu'effectivement ce n'était pas le bon outil pour faire émerger une réflexion concernant ces commerces. Du coup, il faudra à la prochaine législature se pencher sur le souci légitime des commerçants du centre-ville avec un outil différent. Par ailleurs, mon parti ne soutiendra pas l'amendement sur la même rubrique de -100'000 francs.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Le PDC retire l'amendement de -500'000 et nous traiterons uniquement l'amendement de -100'000 de l'AdG sur les frais d'études de Ronquoz, 21. J'ouvre la discussion sur cet amendement.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Nous prenons note que le PDC retire son amendement pour une coupe de 500'000 pour les études de Ronquoz 21. Effectivement, on le trouvait un peu excessif. Par contre, il est clair que nous devons prioriser nos investissements et nous avons beaucoup d'autres engagements en cours. Pour ce projet de grande envergure, un quartier mixte, qui doit se développer sur plusieurs décennies, la Cogest l'a bien dit c'est quelque chose qui a une échéance très longue et nous ne voyons pas l'urgence de ces études. Pour l'AdG, il y a d'autres projets qui ont des échéances plus pressantes et qui mobiliseront considérablement non seulement nos ressources financières mais aussi nos services, notamment le service de l'urbanisme. Pouvons-nous réellement nous permettre d'investir plus d'un demi-million par année dans ces études de Ronquoz 21 ? Ce qui est proposé, c'est une coupe de 100'000 francs sur un budget de 500'000. C'est une réduction modeste. S'il s'agit principalement d'études pour les espaces publics et le projet de cordon boisé, il nous semble qu'il ne sera pas préjudiciable de retarder quelque peu une partie de ces travaux. Il a déjà tant d'autres projets qui sollicitent le service.

Finalement, si nous devons faire face à des revenus en baisse et un budget déficitaire, il faudra bien réduire la voilure dans certains secteurs. Pour une gestion responsable, nous devons faire des choix.

Pour l'AdG, un investissement plus mesuré dans cette rubrique est un moindre mal. Nous vous invitons à soutenir cet amendement.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Je remercie le PDC pour cet amendement de réflexion. J'ai pu utiliser des muscles dont je n'avais pas l'habitude. Si on devait parler brièvement de la concurrence pour les commerçants, je pense qu'avant d'évoquer des quartiers mixtes où l'on doit aussi viser à ce que les gens puissent vivre et avoir des activités, on pourrait s'interroger sur les exceptions, les autorisations d'exploiter en zone industrielle qui sont accordées et qui sont un peu plus problématiques au niveau de la concurrence vis-à-vis du centre-ville. Pour ce qui est de l'amendement de l'AdG, on a décidé de le soutenir. Pas directement pour les raisons invoquées par l'AdG mais parce que l'on se demande où est passée la participation citoyenne.

On a fait grand cas d'études et de mandats pour connaître l'avis des gens qui habitent par là-bas, pour connaître l'avis des propriétaires et les réunir autour d'une table. On constate que le concours qui en découle aboutit au choix d'un projet ambitieux pour ne pas dire onéreux, d'un cabinet très connu avec un geste fort "le cordon boisé". Quid de la correspondance du cahier des charges qui a été établi avant, les discussions qui ont été faites avec les différents partenaires, avec la participation citoyenne par rapport à ce projet, par rapport aux coûts qu'il implique, par rapport au développement des outils financiers qu'il faudra trouver pour mutualiser les parcelles avec un système de bonus/malus afin que tout le monde ne soit pas lésé au moment où les espaces seront délimités pour les propriétaires. On se pose donc beaucoup de questions sur cet objet, sur la démarche qu'a choisie de suivre la Municipalité.

Dans ce contexte, on a décidé de soutenir l'amendement de l'AdG.

Juillerat Olivier, Conseiller général, PLR. Le PLR souligne que ce projet relève du dynamisme tant économique que social de notre ville. Comment vouloir diminuer le budget pour un projet qui va aussi animer et développer économiquement le centre-ville ? Sinon comment comprendre le développement des Berges du Rhône, l'espace public de qualité et surtout l'accueil d'entreprises génératrices d'emploi, des hautes écoles et une densification avec des logements. Tout ceci à 5 minutes à pied du centre-ville.

De plus, je peux signaler que la stratégie de la ville, dans le domaine du développement économique, est aussi au renforcement du centre-ville. Qui peut en douter ? La page 31 du plan directeur communal, sous le chapitre du développement économique du centre-ville, on y trouve une phrase tout à fait intéressante. Je cite "Le maintien du tissu commercial du centre-ville est un enjeu majeur qui impose de dimensionner l'offre commerciale des nouveaux quartiers en conséquence (Cour de gare et Ronquoz 21) du point de vue quantitatif en quantité raisonnable et qualitatif en développant ses spécificités". On voit clairement que la volonté de la ville est bien de valoriser le centre-ville par un dimensionnement adapté de l'offre commerciale dans les nouveaux quartiers. De plus, ces offres seront complémentaires à celles proposées au centre-ville et non concurrentes.

Nous croyons à ces projets, à ces quartiers qui se complètent et non qui s'opposent. Dès lors, le PLR ne soutiendra pas cet amendement.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Lors de la dernière législature déjà, ce conseil a estimé qu'un budget relativement voire trop important était, année après année, consacré à des frais d'études.

En général, peu d'informations nous sont transmises à leur propos et sur leur véritable raison d'être. Mais peut-être que ce conseil a fait preuve jusqu'ici d'un manque de curiosité à l'égard de ce type de charges. Certes, le développement des Ronquoz est un projet novateur et de valeur. Ecologiquement parlant, il s'efforce d'intégrer les prescriptions d'AcclimataSion en renforçant la végétation dans les espaces publics, privés, ainsi que sur les bâtiments. Il n'en reste pas moins que la somme qui lui est consacrée est importante et que pour l'instant, le développement de ce quartier n'est pas urgent. Une partie des frais d'études qui lui sont consacrés pourrait être transférée des bureaux d'ingénieurs ou d'architectes à d'autres pans de l'économie locale.

Quand il a fallu décider d'une position sur cet amendement, notre groupe s'est montré très partagé. C'est pourquoi, chacun de nos membres votera en fonction de ses propres convictions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de -100'000 de l'AdG appuient sur la touche verte, pour la proposition de la ville sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de -100'000 francs est refusé par 34 non, 18 oui, 2 abstentions.

Nous passons à la rubrique 852. 5040. Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Concernant le premier amendement de +200'000 des Verts, la Cogest n'a pas fait de commentaire. Elle a refusé cet amendement par 10 non, 4 oui, 1 abstention.

Concernant le deuxième amendement de +150'000 de l'AdG, le vote a été de 11 non, 4 oui, 0 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission a beaucoup débattu ces 2 amendements et a notamment parlé que la ville pourrait créer un plan Canopée comme cela existe dans d'autres villes afin d'avoir un vrai outil de gestion. Toutefois, cette idée n'empêche pas d'avoir un montant immédiat pour une application plus concrète, notamment du projet AcclimataSion et de la végétation et de l'eau en ville.

Toutefois, le vote est resté indéterminé, 5 oui, 5 non, 1 abstention tant pour l'amendement de +200'000 que pour celui de +150'000.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur l'amendement de +200'000 pour Les Verts et de +150'000 pour l'AdG.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Mon parti ne soutiendra aucun de ces 2 amendements pour la raison suivante : lorsque le groupe des Verts a proposé un montant supplémentaire pour aider à changer les ampoules en ville plus rapidement, on a dit "Non" parce que les ressources en personnel, en temps et la planification avait déjà été faite. De la même manière, je ne vois pas pourquoi il faudrait ajouter, même si c'est tout à fait louable, un montant pour des arbres. Je pense qu'il serait plus pertinent d'utiliser un autre moyen, un postulat par exemple, pour la mise en place d'un plan Canopée, qui est une planification sur 20 à 30 ans de la plantation d'arbres dans une ville. Il me semble que si l'on veut parler de durée et de long terme, c'est un petit peu plus malin que de cracher 100'000, 200'000, 350'000, plénum après plénum pour des choses qui ne sont pas planifiées.

Pfister Brigitte, Conseillère générale, Les Verts. Avec le projet AcclimataSion, la Ville de Sion s'est engagée pour la réalisation d'aménagements urbains qui donnent la priorité à la végétalisation et au cycle de l'eau. Il y a eu certes de beaux réaménagements, mais face à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité, il faut absolument mettre les bouchées doubles. Au risque de me répéter encore et encore, nous ne pouvons plus attendre. Il faut, dès aujourd'hui, végétaliser, diversifier et planter des arbres qui nous protégeront en été, qui amélioreront notre bien-être et qui absorberont ce fameux carbone. Par expérience, les postulats, cela ne marche pas toujours et cela n'est pas toujours très efficace. Chers collègues, vous avez soutenus en majorité notre postulat sur la végétalisation de nos cours de récréation du centre-ville. La réponse de la Municipalité n'a de loin pas été à la hauteur de nos espérances et peut-être de la vôtre également. Donnons donc les moyens financiers à la ville de végétaliser plus largement nos quartiers en 2021 déjà et passons cette fois du concept aux actes.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Comme pour l'amendement sur les pistes cyclables, augmenter une rubrique ne signifie pas la garantie de son utilisation, d'une réelle utilité à ce stade. Les concepts de végétalisation sont systématiquement réalisés dans les projets urbains. Les réaménagements de notre ville l'ont prouvé ces dernières années et Ronquoz 21 en sera un parfait

exemple en prévoyant une importante implantation verte et bleue, dont le fameux cordon boisé. De plus, la future révision du RCCZ devrait aussi intégrer systématiquement quelques éléments pour tout un chacun. Patience donc en attendant une meilleure vision. Le groupe PLR refusera donc ces amendements.

Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, AdG. Des plantations en strate d'arbustes et d'arbres indigènes sur certains ronds-points augurent une ouverture à la problématique qui nous intéresse ici. La conservation des micocouliers sur l'Avenue du Midi également. Cette piste de résilience doit devenir prioritaire dans une ville qui se réchauffe comme la nôtre, car elle est en notre pouvoir.

L'arborisation/végétalisation est cependant complexe à réaliser car soumise à de nombreuses contraintes et à des années de patience pour être finalement réalisée. Elle devrait pouvoir dans un contexte global, interdisciplinaire, planifié. Apprendre de l'expérience des autres villes et surtout ne pas tarder. Pour cette année 2020/ 2021, nous proposons d'ores et déjà une impulsion dans ce sens, par la conception d'un plan végétalisation/arborisation de la ville, y compris les cours de récréation, afin d'éviter les solutions au coup par coup et les arbres en pot.

La promotion et l'accompagnement du projet AcclimataSion auprès des habitants, pour que sa réalisation dans le domaine privé puisse se réaliser concrètement sur les façades, les toits, les jardins d'agrément ou potagers, l'AdG dit bien évidemment oui aux 2 amendements.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de ces 2 amendements, l'un contre l'autre d'abord, puis le vainqueur contre la Municipalité.

Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de +200'000 des Verts appuient sur la touche verte, pour l'amendement de l'AdG de +150'000 sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de l'AdG de +150'000 est accepté par 42 rouges, 9 verts et 2 abstentions.

Nous allons mettre maintenant l'amendement de l'AdG contre la proposition de la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent la proposition de l'AdG appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de l'AdG est refusé par 38 non, 16 oui, 0 abstention.

Cette rubrique n'est donc pas amendée.

Nous passons à la rubrique 856.3634. Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission sur les 3 amendements de cette rubrique.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de remarque particulière et les 3 amendements ont été plébiscités par 15 oui.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Bien sûr, une évidence pour la commission : accepté à l'unanimité par les 11 membres présents.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur ces 3 amendements PDC, Verts et PLR de +55'000.

Barras Dominique, Conseiller général, PDC. Le tir groupé du PDC, des Verts et du PLR montre bien l'adhésion générale au sein de notre collège au sujet de la promotion et des transports publics auprès des Sédunois.

Sans reprendre l'argumentaire de son amendement, le groupe PDC tient à relever la plus-value dégagée par cette mesure en priorité pour nos commerces de ville qu'il faut soutenir, mais aussi comme mesures incitatives à l'appropriation, par nos concitoyens, de nos transports publics. Ceci à faible coût, en comparaison avec une tout aussi nécessaire création de ligne ou un accroissement de cadence, qui génère un déficit supplémentaire 20 fois supérieur au prix de revient de la gratuité des bus le week-end. Notre groupe vous encourage à soutenir ces 3 amendements à l'unisson. Profitant de ma dernière intervention, je tiens juste à vous remercier tous pour ces 3 législatures partagées et vous souhaite bon vent.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. Je rappelle que l'AdG avait déposé un amendement l'année passée qui a été accepté et dont l'objectif était aussi d'élargir l'offre en transports publics en augmentant la fréquence de courses le soir sur plusieurs lignes, cela afin d'améliorer la sécurité et favoriser également dans les différentes activités de la jeunesse au centre-ville. Nous sommes bien entendu favorables au rétablissement de la gratuité des bus le vendredi et le samedi, ce qui favorisera et motivera plus de personnes à prendre des transports publics. L'AdG soutient donc cet amendement.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Du pragmatisme, c'est tout ! Lorsque la demande de la gratuité des parkings le week-end a été discutée dans ces mêmes murs, le PLR avait estimé qu'il fallait avant tout offrir la gratuité des bus durant ce même laps de temps pour limiter ne serait-ce qu'un peu le trafic. Le groupe PLR suit naturellement sa logique et accepte l'amendement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Vu que les 3 amendements sont de même nature et avec le même montant, nous les mettons les 3 contre la proposition de la ville.

Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de +55'000 du PDC, des Verts et du PLR appuient sur la touche verte, la proposition de la ville sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est donc accepté par 53 oui, 0 non, 0 abstention.

Cette rubrique est donc amendée de +55'000 francs.

Nous passons à la rubrique 856.5290. Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission sur les 3 amendements.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission n'a pas de remarque particulière sur les 2 amendements de -200'000 du PDC et de l'AdG. Ces 2 amendements ont été acceptés par 9 oui, 6 non, 0 abstention.

Pour l'amendement de -100'000 des Verts sur le même sujet, la commission ne s'est pas prononcée. Il y a eu 6 oui, 6 non et 3 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La question a été largement débattue au sein de notre commission. La commune ne fait que la banque. Il y a eu une grosse discussion sur l'utilité de cette liaison, notamment le fait que même si cette dernière pourrait profiter au tourisme, les hôtes viendraient de manière plus facile en mobilité douce par le train et surtout chez nous plutôt que dans d'autres stations.

Malgré les discussions animées, la commission a accepté les 3 amendements par 6 oui et 5 non.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. La télécabine, un sujet qui occupe de manière récurrente l'intérêt du groupe PDC. En effet, ce projet nous a déjà coûté plus de 1,4 mio et nous n'avons aucune information quant à son financement futur. C'est cela que demande le groupe PDC du Conseil général depuis maintenant 3 ans. Qui va financer cette télécabine ? En tant qu'autorité, il s'agit d'une base importante de réflexion avant d'engager des frais d'études à n'en plus finir à la charge du contribuable.

Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, AdG. Les frais d'études sont très élevés. La Ville de Sion, qui fait la banque, a déjà investi de grosses sommes en plusieurs étapes et au nom des différents partenaires. Le dossier déposé, entre autres à l'OFT, fait l'objet de nombreux recours. Une pause temporelle et financière serait propice à un positionnement démocratique du législatif sur le projet et à une mise en perspective de nos priorités en ces temps particuliers. L'AdG est favorable aux différents amendements.

Gillioz Fernand, Conseiller général, PLR. La lecture attentive de cette rubrique fait apparaître une dépense de CHF 200'000.- relative à la liaison Plaine/Montagne. Il s'agit d'une opération neutre pour la Municipalité puisqu'une lecture aussi attentive de la brochure du budget permet de constater un revenu de CHF 200'000.-. Vous pouvez trouver ces détails qui sont lisibles en page 228 de ladite brochure. Il s'agit donc d'une recette qui provient des participations des communes actionnaires de TéléSion SA. Un simple constat comptable sur cette opération précise : 200'000 de dépenses, 200'000 d'entrée, résultat 0.

De plus, selon les informations obtenues, TéléSion SA devrait connaître, pour la fin de cette année, la décision de l'Office Fédéral des Transports sur la reconnaissance du transport régional de voyageurs au niveau de cette liaison. Dans l'affirmative, la liaison Plaine/Montagne serait financée à 80% par la confédération et le canton.

La décision finale de l'Office Fédéral des Transports quant à l'obtention de la concession et à l'autorisation de construire sera prise après le traitement des recours, soit vraisemblablement à l'automne 2021.

Dès lors, il apparaît opportun de laisser aller jusqu'à son terme le processus déjà engagé. La réalisation effective fera certainement l'objet de débats animés dans le courant de la prochaine législature, pour autant que la Ville de Sion fasse partie des futures sociétés à créer, soit pour la réalisation, soit pour l'exploitation de ce cordon ombilical reliant la plaine du Rhône à la montagne. Le groupe PLR va donc refuser ces 3 amendements et souhaite avoir votre soutien.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Je rejoins tout à fait l'avis du PLR sur ce sujet. Face aux divers amendements qui avaient déjà été proposés au budget précédent, on avait eu une posture similaire. On conserve donc notre ligne de conduite sur cet objet.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de l'amendement PDC et AdG contre l'amendement des Verts. Les conseillères et conseillers qui acceptent la proposition du PDC et de l'AdG de -200'000 appuient sur la touche verte, la proposition des Verts de -100'000 sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La proposition des Verts est retenue contre la proposition PDC/AdG par 27 rouges, 25 verts, 1 abstention.

Nous allons mettre l'amendement des Verts de -100'000 contre la proposition de la ville. Les conseillères et conseillers qui acceptent les -100'000 appuient sur la touche verte, la proposition de la ville sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement des Verts est accepté par 30 oui, 22 non, 0 abstention.

Cette rubrique est donc amendée de -100'000.

Nous passons à l'amendement de la rubrique 860 31.11. Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de remarque particulière. Elle a refusé cet amendement par 8 non, 6 oui, 1 abstention.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Ma prise de parole concernera les 3 amendements sur le thème de l'aéroport que mon groupe refusera. Pourquoi ? Tout simplement, au moment où il semblerait qu'une solution entre le canton, la ville et les autres communes qui auront l'utilité de l'aéroport semble éventuellement trouver une solution, je pense, et mon groupe aussi, qu'il n'est pas de bon ton et ce n'est pas forcément un bon signal de dire au canton "On n'investira plus, on ne souhaite pas payer les gens mieux et, surtout, on ne souhaite pas acheter les machines qui permettront à cet aéroport de fonctionner". Car, ce qu'il faut bien savoir, c'est que si l'on fait un amendement sur les machines, le risque est que l'aéroport ne puisse tout simplement pas fonctionner parce qu'un aéroport fonctionne avec des règles très strictes concernant les outils qui peuvent y être utilisés et sans le matériel adéquat et bien on ne vole pas. Du coup, mon groupe refusera les 3 amendements.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. En préambule à cette intervention concernant le financement de l'aéroport, rappelons 2 faits : après de nombreuses années de déficit chronique, largement assuré par la seule commune de Sion, l'exécutif de la ville nous a annoncé être parvenu à faire accepter l'idée d'une cantonalisation de cette infrastructure. À cet effet, une nouvelle entité juridique chargée de sa gestion va incessamment voir le jour. Si, en période de vaches grasses, le coût de l'aéroport, quoique exorbitant, ne conduisait pas un déficit des budgets et comptes de la commune, cela ne sera plus le cas en 2021 et vraisemblablement pour un certain moment d'années. Je me réfère ici aux chiffres fournis dans la planification financière.

Mesdames et Messieurs, face aux défis auxquels notre Municipalité doit faire face, nous ne pouvons plus nous permettre l'entretien d'une si coûteuse danseuse qui, en l'occurrence, s'assimile de plus en plus à un canard boiteux. Nous devons donc faire des choix : couper dans nos dépenses. Si certains semblent plutôt préconiser des coupes dans des subventions accordées aux études artistiques, qui préfèrent le kérosène aux effluves végétales, le groupe des Verts considère qu'il est socialement, voire moralement préférable d'économiser sur les dépenses engendrées par un aéroport dont la rentabilité semble de plus en plus utopique. Bien sûr, il faut toujours rêver à la venue d'un fortuné prince charmant qui viendrait sortir de sa torpeur notre princesse endormie. Fort est cependant de constater que toutes les initiatives en ce sens se sont récemment soldées par de cuisants échecs. La venue de la compagnie Powdair s'assimilant en l'espèce à de l'onéreuse poudre aux yeux. Alors, bien sûr, on me rétorquera que l'aéroport peut être vu comme un utile instrument touristique, qu'il est pourvoyeur d'emplois et qu'il dispense une excellente formation à des apprentis polymécaniciens. Certes, mais je ne doute pas que nos édiles se sont assurés que cela reste la préoccupation de la société en formation dont les partenaires ont certainement un plus grand intérêt que Sion, à pouvoir de la sorte acheminer la clientèle de leurs 5 étoiles. Qui sait, peut-être ont-ils d'autres volontés de développement pour cet aéroport ? Laissons-leur donc le temps, assurément cours au vu des dernières informations qui nous ont été aimablement fournies par nos autorités, de choisir leurs investissements.

En cette période où nombre de citoyens font de substantiels sacrifices, il semble peu judicieux de mettre de l'argent dans une infrastructure qui ne permet qu'aux plus favorisés d'entre eux de s'envoler à bord de leurs jets privés ou aux stations touristiques alentours de profiter, sans bourse déliée, des avantages qu'elle procure à certains de leurs clients. Les coupes proposées font passer le déficit à 250'000 au lieu de 530'000 francs.

Si les autres communes, qui seront partie prenante à la nouvelle société, contribuent pour un montant égal à celui de la ville et que le canton assume sa juste part du déficit, nous bénéficierons toujours du même montant pour l'aéroport. Que l'on ne vienne pas nous dire que nous voulons la mort de l'aéroport. Nous souhaitons simplement ne plus être les dindons de la farce, ce qui, en cette période, est plutôt bienvenu connaissant le sort qui est dédié aux gallinacés susmentionnés. En vous remerciant pour votre attention, Les Verts vous invite à souscrire aux économies les plus indolores qu'il soit pour la majorité des concitoyens que vous représentez ici.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC a toujours eu sur l'aéroport une position très claire qui était de maintenir les structures. Elle a pris acte des nombreuses décisions de la ville qui ont mené à ces discussions avec le canton pour la cantonalisation. Maintenant que l'on est dans ce système de cantonalisation, on aimerait bien le voir aboutir. Comme le dit le PDC, nous ne soutiendrons pas les amendements proposés pour les 863.3132 et 860.3144.

Par contre, pour le 860.3111, nous soutiendrons l'amendement déposé par Les Verts.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG. Puisqu'il semble que les différents groupes s'expriment sur les 3 objets en mêmes temps, je vais prendre la parole sur l'objet que nous déposons, à savoir un amendement de 100'000. Nous revoilà donc une année plus tard pour voter un budget déficitaire et nous poser les mêmes questions qu'en 2019 mais de façon plus criante puisque le déficit est maintenant présent.

Le 17 décembre 2019, lors du plénum sur le budget 2020, mon collègue Bastian Collet s'exprimait ainsi lors de son intervention au sujet de l'aéroport : "C'est une thématique récurrente au sein du Conseil général et l'AdG continuera à y revenir tant que nous n'aurons pas de présentation de la stratégie future de la part du dicastère ad hoc". Que s'est-il donc passé lors de cette année 2020 au sujet de cet aéroport ? Et bien ma foi pas grand-chose ! Certes, la pandémie de Covid a mis à mal nos plénums. Mais nous attendons avec impatience une présentation de la vision et de la stratégie pour cet aéroport. De nombreuses questions se posent toujours et ont été particulièrement relevées par la CEU. Pourquoi ce point maintenant sur le dicastère "Urbanisme et Mobilité" et auparavant "Economie et Tourisme" ?

Les éléments financiers se retrouvent à la fois dans les dicastères travaux publics, économie et tourisme, urbanisme et mobilité. Cela ne facilite guère une lecture claire, précise et transparente des coûts. Dans le rapport de la CEU, nous apprenons encore que ce transfert de dicastère fait d'autant plus sens qu'au niveau cantonal l'aéroport fait partie du département de la mobilité, du territoire et de l'environnement. Dès lors, si cet aéroport est vital pour le canton et la commune de Sion, quand est-ce que les frais seront partagés équitablement entre la commune et le canton ? Quand est-ce que la part de la confédération sera revue ?

L'année passée, nous avons proposé un amendement plus provocateur de -500'000 pour faire prendre conscience qu'il n'est plus raisonnable de supporter seul un tel déficit. Cette année, nous serons plus raisonnables et vous soumettrons un amendement acceptable de -100'000 francs. Il ne devrait pas être nécessaire de rappeler ici que nos budgets déficitaires et que l'industrie aéronautique ne semble plus vraiment avoir le vent en poupe, si j'ose cette expression. Je rappelle encore qu'il faudrait que nous atteignions un trafic de 500'000 passagers par année pour que l'aéroport soit viable. Comment faire pour atteindre un tel trafic alors que nous sommes à 2h30 de 3 aéroports internationaux qui, avant Covid, tournaient à plein régime ?

Que faut-il de plus ? Qu'un aéroport qui coûte plus de 1 mio par année à cette commune ne serve au mieux qu'aux riches contribuables du canton, et encore, ainsi qu'une pandémie mondiale qui cloue les avions au sol pour quelques mois, voire quelques années encore, ainsi que l'absence d'un plan stratégique, pour que cet amendement soit accepté. Notre amendement concerne une rubrique qui comporte diverses dépenses pour expertise, audit, conseils juridiques et études pour le développement de l'aéroport et de ses infrastructures. C'est cette dernière, en particulier que nous visons. En période de vaches maigres, il faut stopper cette hémorragie. Nous ne voulons plus que l'argent public serve à éponger les dettes de l'aéroport que nous ne pouvons plus nous offrir. Je vous invite donc à voter en faveur de cet amendement, somme tout modeste au vu du déficit colossal que représente cet aéroport.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au vote de l'amendement de la rubrique 860.3111. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de -155'000 des Verts appuient sur la touche verte, la proposition de la ville sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement des Verts de -155'000 est refusé par 35 non, 13 oui et 0 abstention.

Nous passons à la rubrique 860.3132.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Cet amendement de -100'000 de l'AdG a été refusé par la Cogest par 8 non, 5 oui, 2 abstentions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Les prises de parole étant déjà faites sur cet amendement, nous passons au vote : Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de -100'000 des Verts appuient sur la touche verte, proposition de la ville sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement a été refusé par 36 non, 14 oui, 0 abstention.

Nous passons à l'amendement de la rubrique 860.3144.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. L'amendement de -125'000 déposé par Les Verts a été refusé par la Cogest par 8 non, 4 oui, 3 abstentions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La prise de parole ayant déjà été faite, Nous passons au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de -125'000 des Verts appuient sur la touche verte, proposition de la ville sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est refusé par 38 non, 15 oui, 0 abstention.

La division 8 a donc été amendée de +55'000 au fonctionnement et de -100'000 dans les investissements.

9 Sport, jeunesse & loisirs

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest n'a pas de remarque particulière sur cette division.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Messieurs Turatti et Moren non plus. Il n'y a aucun amendement qui a été déposé dans cette division. J'ouvre donc la discussion générale sur la division 9.

Je n'ai pas de prise de parole. Nous sommes arrivés au terme de l'étude des divisions.

J'invite les rapporteurs à prendre une dernière fois la parole pour nous faire part des conclusions et du vote final de leur commission. Monsieur Rey, vous avez la parole.

Discussion finale sur le budget 2021

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Conclusions de la commission de gestion. MCH2 indicateurs et amortissements : le budget 2021 a été publié sur la base du nouveau modèle comptable harmonisé au niveau Suisse MCH2. Les comptes de résultats sont dorénavant présentés avec une numérotation à 4 niveaux et apportent par conséquent une transparence supplémentaire. Les indicateurs financiers ont été adaptés et sont désormais au nombre de 8. Ces derniers sont moins favorables que précédemment mais permettront une meilleure comparaison avec les autres communes.

Les taux d'amortissement ont été revus et seront appliqués de manière dégressive. Cette modification a une incidence notable sur les résultats des différents dicastères. L'ensemble des amortissements restent cependant proches de ceux que nous avons connus ces dernières années, 9,7% contre 10,1% pour le budget 2020. Dans notre rapport, nous mettons les différents taux qui sont appliqués.

Priorisation des investissements : sur cette dernière année de législature, le Conseil général a accepté plusieurs crédits d'engagement totalisant presque 100 mios d'investissements. Pôle musical 11 mios, Ancien hôpital 25 mios, Centre scolaire de Champsec 22 mios, piscine 11 mios, salle de congrès 25 mios. Cela réduit considérablement la marge de manœuvre de la ville pour d'autres investissements

non liés. Selon la planification financière, des investissements nets de 25 mios sont prévus annuellement. La ville devra donc obligatoirement prioriser ses engagements en fonction des besoins et des opportunités. La Cogest y restera attentive.

Covid et crise sanitaire : l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui n'est pas encore terminée. Cette crise a bien évidemment un impact sur le budget 2021. En effet, la ville doit s'attendre à des pertes de revenus et des dépenses supplémentaires. Dans les dépenses supplémentaires, il y aura, par exemple, les mesures de soutien nécessaires pour relancer l'économie. Au niveau des pertes de revenus, nous devons nous attendre notamment à une perte fiscale, à des baisses de rentrée de location de terrasses, des entrées des piscines, des entrées des loyers commerciaux, diminution des recettes de l'aéroport. A noter toutefois qu'il semble pour l'instant ne pas y avoir d'augmentation au niveau de l'aide sociale.

Poste de chef de service du dicastère 2 "Economie, innovation et tourisme" : suite à l'acceptation par le Conseil général d'un amendement du budget 2020, la Municipalité prévoyait la création d'un poste de chef de service de ce dicastère refusé par le plénum. Le projet n'a toutefois pas été abandonné, ce dicastère étant le seul de notre commune à ne pas fonctionner sur le principe d'un binôme conseiller/conseiller municipal, chef de service. Il a, par contre, été fondamentalement repensé et figure à nouveau au budget 2021. Il ne s'agit plus à proprement parler de la création d'un nouveau poste, mais plutôt de la revalorisation d'un poste existant s'intégrant dans une nouvelle organisation de travail au sein de la chancellerie. Le cas échéant, le secrétaire administratif actuel deviendrait chef de service, tout en gardant sa fonction de secrétaire substitut. Ses autres tâches étant réparties entre les collaboratrices et collaborateurs de la chancellerie. La mission du chef de service serait de définir et de mettre en œuvre la stratégie d'attractivité économique et touristique de la ville. Elle se déclinerait en 4 axes principaux : économie, innovation, tourisme et marque territoriale.

Mobilité et ligne de bus : depuis quelques années, la ville améliore considérablement son offre de transports publics. D'une part, en augmentant les cadences et, d'autre part, en créant de nouvelles lignes de bus. Pour 2021, nous citerons notamment la nouvelle ligne Aproz-Sion dont le coût annuel est estimé à CHF 940'000.-, hors subventions cantonales. Elle a également pris le parti de supprimer la ligne Sion-Uvrier, soit une économie d'environ 4 à 500'000 francs par année.

De plus, l'offre de gratuité des bus du vendredi et du samedi, coût de CHF 54'000.-, ne sera pas reconduite en 2021. Néanmoins, nous pouvons constater que la gratuité des lignes de bus a permis une augmentation significative de la fréquentation, +19% hors Covid. Parallèlement, la gratuité des parkings le vendredi soir et le samedi d'un montant de CHF 250'000.-, qui est également appréciée, est maintenue. Pour quelques membres de la Cogest, il semble y avoir un manque de cohérence dans ce choix.

Marge d'autofinancement et planification financière : la Cogest constate à regret que la marge d'autofinancement est en forte baisse. En effet, la marge moyenne figurant aux six derniers comptes se situe à 84,3% et celle budgétée pour 2021 se monte à 58,2%. Dans la planification financière 2022/2025, le Conseil municipal souhaite conserver un niveau d'investissements nets de 25 mios par année. L'objectif est double. Le premier est l'entretien des infrastructures existantes. Le second consiste dans le développement de nouvelles infrastructures. Pour répondre aux attentes de la population, le soutien à l'économie locale n'en sera que renforcé. La Cogest partage cette démarche. Cependant, cette décision ne permettra pas à la Ville de Sion d'améliorer sa marge d'autofinancement. En conséquence, la ville devra faire appel à l'emprunt pour financer ses investissements et son niveau d'endettement net poursuivra sa progression, 139,2 mios en 2025. D'autre part, comme le montre la planification financière, la Ville de Sion entre dans une zone de turbulences financières liées aux nombreuses incertitudes dues à la réforme de l'imposition des entreprises et aux effets à long terme du Covid sur les entreprises sédunoises. La Cogest souhaite que la ville demeure vigilante lors de l'élaboration de son plan de législature 2021/2024, afin de ne pas prêter les investissements futurs et de conserver l'attractivité de la ville.

Généralités sur le budget 2021, pistes d'amélioration pour les années futures : la commune de Sion n'a plus connu de budget négatif depuis 2011, ni de compte négatif depuis 2001. Divers éléments

exogènes, parmi eux la pandémie et la RFFA, impactent toutefois fortement le budget 2021 qui se solde par un excédent de charges de 4,95 mios, en dépit d'une réduction des charges de fonctionnement de quelque 9,48 mios par rapport au budget 2020. Dans un tel contexte, on remarque, entre autres, tout l'intérêt que peut revêtir le fait de disposer d'une possibilité de céder à l'actif du patrimoine financier pour amortir les conséquences d'une période plus difficile. Afin de compenser les pertes des rentrées fiscales sur les entreprises, l'exécutif explore plusieurs voies. Avec les autres villes valaisannes, il poursuit les négociations auprès du Conseil d'État en vue de faire reconnaître et prendre en compte les charges de centralité. L'idée défendue consisterait non pas à demander une modification de la péréquation financière ou la répartition des tâches (processus particulièrement complexe), mais à obtenir l'octroi d'une indemnisation versée directement par le canton, à l'instar de ce qui se pratique dans le Canton de Berne. Un autre projet discuté entre les villes et le canton est la révision de la loi fixant la contribution des communes sièges d'écoles cantonales de degré tertiaire. Si les villes veulent bien participer financièrement à l'implantation de telles écoles sur leur territoire, par la mise à disposition du terrain et une contribution à l'investissement, elle demande l'abrogation de la participation aux charges d'exploitation, 10% de la masse salariale. Pour Sion, cela représente entre 3 et 4 mios par année. En parallèle, l'exécutif mènera notamment une analyse des tâches de la Municipalité.

Remerciements : la commission remercie le Président de la ville, les conseillères et conseillers communaux, ainsi que les chefs de service, leurs collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni tout au long de l'année dans des conditions bien souvent rendues difficiles par les événements sanitaires. La commission relève l'excellente qualité de la présentation du budget faite par Monsieur Dondainaz et l'en remercie vivement. Elle souligne également l'effort important fourni par le service des finances pour garantir la lisibilité du document et les comparaisons avec les exercices précédents, malgré la transition vers un nouveau plan comptable harmonisé.

Vote final : Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, la commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter le projet de budget 2021 de la Ville de Sion, sous réserve de l'acceptation ou du refus des amendements.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU relève les prévisions plus qu'incertaines et soulève les remarques suivantes : la commission félicite la ville pour sa politique anticyclique en cette période trouble, notamment dans les investissements dans les nouvelles infrastructures. Par contre, elle s'inquiète que, dès 2021, la commune puise dans son capital sans véritablement proposer de solutions pérennes à son endettement désormais chronique. Une discussion sur l'augmentation de l'impôt risquera certainement d'avoir lieu lors de la prochaine législature.

La tendance intéressante des ventes de l'énergie réjouit la commission et permet un tout petit peu d'atténuer des diminutions de revenus prévus.

De plus, la commission soulève des commentaires généraux suivants : la tendance à externaliser certaines tâches communales se poursuit et les montants deviennent de plus en plus importants (ASLAE, Police, Agglo, Salle de congrès, Services industriels, Energie, CO, etc). Cela a pour corollaire une certaine impuissance du législatif, tant dans les décisions que dans les montants budgétisés. La CEU espère que les réponses écrites, souvent lacunaires de certains services, ne péjorent pas le travail de nos successeurs à cette commission.

La commission Environnement et Urbanisme a accepté le budget à l'unanimité des 11 membres présents et vous propose d'en faire de même.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Conclusion de la commission et vote final : la commission sociale et culturelle accepte le budget 2021 dans la version proposée. En ce qui concerne le budget dans sa globalité, la commission note que des efforts ont été faits dans tous les domaines afin de diminuer les dépenses d'environ 650'000 francs. Ceci est nécessaire car les rentrées fiscales 2021 seront en baisse en raison de l'entrée en vigueur des nouveaux systèmes de taxation des entreprises et évidemment à cause des dommages économiques causés par l'épidémie de Covid-19.

Cependant, la commission regrette que ceux-ci se soient faits en partie par la diminution de certaines subventions à des activités culturelles, un secteur déjà durement touché par la crise.

Pour l'économie et le tourisme, la commission espère voir le nombre d'entreprises adhérentes à la charte Impulsion augmenter dans le futur. En ce qui concerne les travaux publics et l'environnement, la commission invite la Municipalité à penser à la logistique nécessaire au développement cohérent de la mobilité douce (parcs à vélos, pistes cyclables, mobilier urbain). Nous aimerions bien, à ce sujet, que la coordination entre la ville et le canton soit encouragée par une meilleure collaboration. Du point de vue de l'urbanisme et de la mobilité, la commission est impatiente de voir un projet se concrétiser sur la place de la Planta. En effet, les citoyens attendent depuis longtemps un aménagement plus convivial de cet espace. Finalement, comme il a été relevé durant la discussion avec Monsieur le Président, la commission se demande quand notre ville verra naître une vraie politique culturelle.

La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de service et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2021. Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité des 10 membres présents, le budget 2021 de la Municipalité de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur le budget 2021 de la Municipalité de Sion avec une augmentation de 364'000 francs au fonctionnement et une diminution de 500'000 francs dans les investissements.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Suite à la modification des critères de l'État du Valais, il semble que la situation financière de la commune de Sion ne soit plus aussi bonne qu'annoncée depuis de nombreuses années. Alors, c'est vrai que les critères de l'État du Valais ont été adaptés, mais ils ont été adaptés au bon sens dont notre groupe a fait preuve ces dernières années. L'endettement par habitant ne fait que croître depuis 10 ans. Logique qu'à un moment donné, ce montant soit considéré comme trop élevé et, comme justement précisé dans la présentation des budgets, l'importance de la dette doit être comparée surtout à la capacité contributive des habitants de la commune. Ainsi, pour une commune comme Sion où nombre d'habitants ne paient pas ou peu d'impôts, la dette totale se reporte sur un nombre restreint de contribuables, ce qui augmente la dette par contribuable qui paie des impôts. Et il s'agit-là d'une majorité de contribuables de la classe moyenne et non pas de millionnaires.

Le PDC s'est toujours battu pour diminuer les charges de fonctionnement et les investissements inutiles afin d'avoir le maximum de moyens pour des investissements intelligents qui font l'attrait d'une commune. Malheureusement, et à mon grand regret, je n'ai jamais réussi à rallier une majorité claire qui partage les inquiétudes financières de notre groupe. Mais, nous ne nous sommes pas découragés et avons travaillé le budget 2021 pour y apporter des modifications et remarques, car nous estimions que la situation pouvait et devait être corrigée.

Malheureusement, au vu des décisions de ce soir et de la planification financière de ces 4 prochaines années, il ne semble pas que ce soit la volonté du Conseil général et du Conseil municipal. Alors, je me dis avec résignation que la proposition des Verts d'augmenter les impôts sera une des seules solutions qui trouvera grâce à vos yeux car lutter contre une augmentation d'impôts sans proposer et accepter des alternatives n'est pas une solution.

En conclusion, notre groupe acceptera le budget malgré sa petite mine. Nous tenons à remercier les employés de notre commune et à leur souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année malgré la situation difficile que nous vivons toutes et tous.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. La discussion sur le budget étant quasi terminée avant le vote final, je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à tous les membres du Conseil général, ainsi que les commissions pour leur travail durant ces 4 années de législature. Même si j'ai pu égratigner de temps à autre quelques éléments ou quelques manquements desdits rapports sur ces quatre dernières années, je souligne néanmoins la réelle valeur ajoutée qu'offrent nos commissions donnant un point de vue un peu plus thématique et moins politique sur les projets de notre belle ville.

Sans revenir sur les détails des discussions qui ont déjà eu lieu ce soir, je relève tout de même un élément important. On a entendu à multiples reprises qu'il fallait prioriser les investissements. Soit ! mais avec quelle logique ? Il y a une vision un peu schizophrénique au sein du Conseil général. Je relève quelques décisions comme suit : on dit oui à plus de pistes cyclables mais sans se donner un moyen supplémentaire de traverser les voies de chemin de fer. Certains veulent un plan de végétalisation mais pas d'études Ronquoz 21 qui veut pourtant valoriser un pan complet de notre ville en intégrant des espaces verts et bleus. On cherche à réduire nos charges de fonctionnement mais on refuse de profiter de l'argent investi pour faire des installations photovoltaïques par une société dont nous sommes le principal actionnaire et on crée un nouveau fonds Covid pour donner un signal alors que les 500'000 francs du crédit supplémentaire à ce propos ne sont pas utilisés. Enfin, on veut valoriser les activités de tourisme et de promotion économique, mais on ne veut pas aller au bout de l'étude de la liaison câblée dont l'opération est neutre financièrement. Alors, qu'il en soit ainsi, au travail et souhaitons bon courage aux conseillères et conseillers généraux de la prochaine législature qui devront se frayer un chemin parmi ces petites contradictions. Au vu de ces éléments, le groupe PLR acceptera le budget 2021 et vous invite à en faire de même.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Le budget 2021 est sous toit. Il n'est peut-être pas 100% conforme aux aspirations de tout un chacun mais il reflète le consensus de notre gouvernement. L'AdG l'acceptera. Certains défis restent à relever. Le Conseil municipal va persévérer dans ses démarches pour revoir les charges financières qui sont imposées à la ville et qui grèvent notre marge de manœuvre pour les investissements et le développement. Il s'agit d'apporter les correctifs de la loi sur le financement de la formation tertiaire. Deuxièmement l'Etat doit prendre en compte les charges de centralité qui pèsent sur les villes principales comme Sion. L'AdG soutient pleinement les démarches du conseil dans ces deux domaines. Mais ces réformes prendront du temps. Le Conseil municipal a aussi mené une analyse des tâches et des efforts ont été faits dans tous les secteurs. Nous l'avons constaté. D'autres mesures sont prévues, telle une augmentation des émoluments communaux, etc. Mais si les baisses de revenus persistent, si d'autres charges augmentent, il sera nécessaire de chercher des solutions plus déterminantes, plus décisives. Pourtant, dans la présentation de ce budget il y a un sujet qui reste tabou. L'impossibilité d'adapter le coefficient d'imposition de Sion. La commune-ville, avec le taux le plus bas du Valais romand, va-t-elle pouvoir tenir encore longtemps ?

"Le Conseil général est compétent pour approuver le coefficient d'impôt" selon la loi sur les communes, article 31. C'est au Conseil municipal d'exercer le pilotage du budget mais notre parlement partage la responsabilité et, tôt ou tard, nous allons probablement devoir nous prononcer. N'est-il pas temps de se pencher sur la question ? Le Conseil général peut-il participer de manière proactive à la réflexion ? Peut-être via la Cogest, via une commission ad hoc. Ce sera au prochain Conseil général d'en décider. Mais nous vous invitons déjà à envisager la démarche.

Les impacts économiques de la crise sanitaire se font sentir. Le Conseil fédéral en est conscient et vient d'annoncer une augmentation de 1,5 milliard d'aide au programme prévu pour les cas de rigueur. Les modalités et les critères se négocient encore et la distribution dépendra de chaque canton. En Valais, les priorités seront définies par branche économique et il y aura des exclus. En même temps, le projet d'aide pour les loyers commerciaux a définitivement été enterré à Berne le 2 décembre.

Les dernières prévisions économiques sont en recul de - 4% du PIB en Suisse pour 2020, un taux de chômage entre 3,5 et 4% pour 2021. Nos commerces, cafés-restaurants, boutiques et artisans souffrent déjà depuis la première vague. Que faire si l'évolution de cette deuxième vague nous oblige à renforcer les restrictions économiques et sanitaires avec toutes les conséquences prévisibles pour nos entreprises et pour l'emploi. Certains risques de passer entre les mailles du filet.

Nous avons adopté une résolution le 16 juin qui appelait la création d'un fonds d'urgence destiné aux frais de loyers commerciaux. Cette aide pourrait être une bouée de secours pour certains de nos petits commerces et entreprises de loyers modestes. L'avantage, c'est que notre commune pourrait la déployer rapidement. La Municipalité nous avait répondu en juillet qu'elle attendait les décisions du parlement à Berne. Aujourd'hui, nous avons reçu la réponse ; il n'y aura pas d'aide pour les loyers commerciaux.

En même temps, le Conseil municipal a présenté des crédits supplémentaires de solidarité. Nous les avons soutenus mais les campagnes de publicité et les bons d'achat à prix réduits ne suffiront pas. Nous pensons que c'est une aide concrète et rapide pour les loyers commerciaux qui pourra faire la différence entre faillite et reprise pour certains de nos commerces. C'est pourquoi, nous invitons le Conseil municipal à s'inquiéter de la santé de nos commerces de proximité, d'évaluer les besoins et de mettre en œuvre un programme d'aide directe et ponctuelle aux entreprises les plus menacées. La qualité de vie, la cohésion sociale et les dynamiques culturelles et économiques de notre commune sont toutes liées et interdépendantes. C'est en les soutenant toutes ensemble que nous sortirons renforcés de cette crise sanitaire.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote du budget 2021 amendé. Celles et ceux qui acceptent le budget tel que modifié ce soir appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le budget 2021 de la ville est accepté par 54 oui, 0 non, 0 abstention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je voudrais vous remercier pour le travail, le temps que vous avez consacré à l'étude d'un budget avec de nouvelles normes. Je sais que cela n'a pas forcément été simple. Je remercie également les différents services de la ville, particulièrement le service des finances avec Monsieur Patrick Dondainaz, qui a fait un gros travail pour vous permettre d'avoir une lisibilité la meilleure possible et une comparaison avec les exercices précédents.

Vous avez effectivement accepté d'augmenter un petit peu le déficit de ce budget puisqu'il devrait ascender à 5,31 mios. Le corollaire c'est que le degré d'autofinancement va baisser encore un petit peu à 57,9%. Je vous remercie de l'avoir accepté à l'unanimité.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour : développement et vote de la motion "Pour soumettre au Conseil général la convention liant la commune de Sion et l'association sédunoise des lieux d'accueil et de l'enfance, ASLAE".

III- Développement et vote de la motion "Pour soumettre au Conseil général la Convention liant la commune de Sion et l'Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance (ASLAE)"

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Le but de cette motion vise à voter sur les conventions entre la commune et l'ASLAE.

Cette motion vient d'une situation qui est la mienne. J'ai 3 enfants que je confie en toute confiance et avec grande gratitude à l'ASLAE. J'ai eu des questions d'autres parents, qui savaient que j'étais au Conseil général, sur l'organisation de l'ASLAE et son fonctionnement. Questions auxquelles je n'arrivais pas toujours à avoir des réponses. Et lorsque j'avais les réponses, je me suis rendu compte qu'il y avait quelques éléments qui n'étaient pas très clairs dans le fonctionnement entre la Municipalité et le comité de l'ASLAE. Tout le monde fait très bien son travail mais il y avait quand même certains flous qui restaient. Ensuite, dans le cadre de mon activité de conseiller général, j'ai vu qu'il y avait de très nombreux règlements qui avaient été validés par ce conseil, que ce soit sur les lotos, sur les terrasses, sur les taxis, sur l'impôt sur le culte et j'en passe, mais qu'il n'y avait pas de règlements validés qui concernent nos enfants, que ce soit l'ASLAE ou les cycles d'orientation qui sont dans le même cas.

Le but de cette motion n'est pas de remettre en cause la qualité du travail de l'ASLAE ou de ses responsables. Il s'agit vraiment d'un élément institutionnel. Celui de la séparation des pouvoirs. Le Conseil municipal doit évidemment rester seul responsable de l'opérationnel et il a raison de s'appuyer sur les compétences de l'ASLAE en ce qui concerne la politique de la petite enfance à Sion. Simplement, cela doit se faire dans un cadre juridique validé par le Conseil général. L'ASLAE remplit une tâche publique sur mandat de la commune et l'article 17 de la loi sur les communes s'applique donc : "le pouvoir législatif communal délègue et décide de la délégation de tâches publiques à des organisations

mixtes ou privées". Il ne s'agit pas pour le Conseil général de discuter des détails du fonctionnement des crèches ou des UAPE. Par contre, cela permettrait d'établir une base solide sur certains points : engagement du personnel, politique de rémunération, politique tarifaire, mesures en cas de suroccupation, collaboration avec d'autres communes ou institutions. Je prendrai 2 exemples : selon le budget, les salaires du personnel de l'ASLAE ont été augmentés après comparaison des pratiques dans les autres villes du canton. C'est une très bonne chose, mais est-ce une décision du comité de l'association ou du Conseil municipal ? De même, en cas de trop fortes demandes de la part des parents qui pourrait décider d'une limitation du nombre de jours de placement par enfant ?

Il y a 2 ans, Savièse a été confrontée à cette situation et ce fut le Conseil municipal qui avait pris la décision. Là-haut, c'est une autre structure, mais ici qui aurait le pouvoir de prendre cette décision ? Le but de cette motion n'est pas d'embarrasser les responsables de l'ASLAE. Elle doit être vue comme un moyen de protection.

Aujourd'hui, si un parent conteste les tarifs, le plan de vacances ou l'obligation de vaccination, il pourrait gagner devant un tribunal pour des questions de procédure en invoquant le fait que le règlement de l'ASLAE ou la convention qui lie l'ASLAE à la Municipalité n'a pas été validée par le Conseil général alors que c'est prévu par la loi cantonale. Ce serait donc très regrettable de mettre en cause le travail remarquable fait par l'ASLAE pour des raisons juridiques. Pour y remédier, je vous propose, avec mes cosignataires, d'accepter cette motion pour que le Conseil général puisse remplir sa mission de législatif.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. A Sion, comme vous le savez, la gestion de la petite enfance a été déléguée à l'ASLAE. Cette association est liée à la ville par une convention dont le premier accord date de 1992. Elle a été mise à jour en juillet 2016 et reconduite avec la nouvelle association de l'ASLAE qui a repris l'ensemble des structures d'accueil de l'enfance depuis janvier 2017.

La motion considère que cette convention n'a jamais été validée par le Conseil général, contrairement à ce que prévoit la loi sur les communes. La politique générale de la petite enfance de la Ville de Sion a été présentée lors du plénum du 10 mai 2016 par Monsieur Métrailler, conseiller en charge de l'époque. Elle n'avait, à l'époque, pas occasionné beaucoup de commentaires. La motion qui nous est présentée mentionne l'article 17, alinéa i de la loi cantonale sur les communes qui dit que le pouvoir législatif communal délibère et décide de la délégation des tâches politiques à des organisations mixtes ou privées. La lettre a) du même article 17 précise aussi que c'est le législatif qui délibère et décide de l'adoption et de la modification de tous les règlements municipaux à l'exception de ceux qui ont une portée interne. Selon nos informations, convention n'est pas synonyme de règlement. Les nouvelles délégations des tâches/objectifs qui forment la convention pourraient être décidées, selon la loi, par le législatif mais ne peuvent être modifiées à notre sens.

Pour l'AdG, reste la question de fond qui doit prévaloir pour les autres tâches que la ville délègue aux différentes associations. Faut-il les externaliser ou les communaliser comme c'est le cas pour RLC, par exemple.

L'AdG a aussi longuement débattu sur la question de la pertinence d'utiliser la motion en tant qu'outil pour soumettre la convention au Conseil général. Est-elle à même de clarifier la situation juridique actuelle ? En outre, l'AdG se demande pourquoi choisir l'ASLAE plutôt que de considérer les différentes associations des différentes conventions avec les autres associations auxquelles la ville a également déjà délégué d'autres tâches ? De même, si la motion devait être votée, qu'advient-il des autres conventions déjà signées par la commune jusqu'à présent comme celles qui concernent l'UTO, le CMS, OIKEN ou encore l'Agglo ? Bien que nous soyons d'accord sur le principe avec les objectifs de la motion, l'AdG propose de faire une étude et une analyse juridique à travers un postulat pour que le législatif puisse éventuellement se prononcer sur toutes les conventions qui lient la commune. L'AdG votera donc contre cette motion.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR émet quelques doutes sur la validité de cette motion. En effet, à la lecture de notre règlement, la motion a pour objet l'élaboration d'un nouveau règlement, l'abrogation ou la modification d'un règlement en vigueur, alors que la présente motion

demande une consultation de la convention, ce qui ne nous semble pas être compatible. En ce sens, il a été proposé au premier signataire de transformer cette motion en postulat, que notre groupe aurait pu appuyer. Cette proposition ayant été refusée et étant attaché à suivre les réglementations en vigueur, le groupe PLR estime qu'il y a un doute sur cette forme. Aussi, une partie de notre groupe refusera la motion.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. La motion souligne le rôle essentiel que joue l'ASLAE dans la gestion de l'ensemble des lieux d'accueil de la petite enfance de notre commune. A ce titre, cette association est soutenue financièrement par la ville. Comme il appartient au Conseil général de voter le budget, il paraît normal que ce dernier ait accès aux détails de l'ensemble des rubriques et par la même occasion aux types de contrats ou conventions signées par nos autorités avec ce que l'on peut considérer comme des sociétés paraétatiques. Les Verts estiment donc logique que la Municipalité soumette au Conseil général non seulement pour discussion mais également au vote, la convention signée par l'ASLAE et, par extension, tout type de convention de la même catégorie. Accepter cette motion répond en partie également aux souhaits émis par le postulat de la commission de gestion, à savoir redonner un certain nombre de prérogatives à ce Conseil général. Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera donc la motion proposée.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. En discutant avec Monsieur Métrailler à l'époque quand il y avait la reprise de toutes les petites crèches privées par l'ASLAE, la rénovation de la Pouponnière, il m'avait dit : "Ce n'est pas le moment de venir avec cela, laisse cela un peu tranquille". J'avais fait une question écrite à la Municipalité, il y a 2 ans, et la Municipalité avait estimé que ce n'était pas le moment d'en discuter et que cela ne valait pas la peine.

Sur le fond, c'est vrai qu'une motion n'est peut-être pas le meilleur outil. En réalité, le seul outil qui devrait être c'est d'avoir un message du Conseil municipal qui dit : "On se met en lien avec la loi cantonale". Je voudrais rassurer mes collègues du PLR. En effet, le titre s'appelle : "motion pour soumettre au Conseil général la convention liant la commune de Sion et l'association sédunoise de l'accueil de l'enfance". Dans le règlement du Conseil général, on parle de règlement, une motion peut modifier un règlement. Je me suis appuyé aussi sur l'article 32 de la loi sur les communes qui est supérieur au règlement du Conseil général qui dit que la motion oblige le Conseil municipal à présenter les propositions réglementaires correspondantes. Sous "propositions réglementaires correspondantes", on peut parler de convention, on peut parler de règlement; pour la loi cantonale, c'est un peu la même chose. On peut très bien imaginer que le Conseil municipal soumette soit effectivement la convention qui lie la ville à l'ASLAE ou alors le Conseil municipal pourrait aussi soumettre directement le règlement de l'ASLAE au Conseil général. Je vous le répète, j'ai essayé de faire le tour sur le site internet de la ville de tous les règlements, de regarder s'ils ont été validés ou pas par le Conseil général. Bien avant la loi sur les communes, des éléments comme le règlement sur les lotos étaient déjà approuvés en 1984 par le Conseil général comme l'impôt sur le culte en 1993, règlement sur les taxis en 2000. Donc, l'UTO, Car Postal, OIKEN, Police tout a été validé par le Conseil général. Il y en a deux que je n'ai pas trouvés et qui n'ont pas été validés par le Conseil général, c'est l'ASLAE et la convention sur les cycles d'orientation. Pour la prochaine législature, ce sera de regarder au niveau des cycles d'orientation. Dans d'autres communes, ce type de choses se sont faites. Pour encore plus de transparence, il faut aussi dire que l'association de la petite enfance de Martigny est une société qui est inscrite au registre du commerce depuis 2011.

Avec l'ASLAE, il y a quand même cette question : lors d'une assemblée générale, qui vote ? Y a-t-il des membres ? Les membres sont, d'après le règlement, les sociétés, les institutions, les structures d'accueil qui font partie de l'ASLAE. Y a-t-il donc des membres physiques dans cette association ? Réponse : non, mais il y a un comité. Donc, ce sont ces éléments-là qui devraient être réglés par une convention. Ce n'est pas du tout le but de contester le travail de l'ASLAE. C'est vraiment de renforcer le rôle du Conseil général.

En conclusion, quelque que soit le résultat du vote, j'aimerais dire que j'ai adoré mon activité au sein de ce législatif, que je crois à l'importance du Conseil général et j'invite celles et ceux qui auront la chance de se retrouver ici pour la prochaine législature à vraiment s'engager, à défendre leur rôle.

Le Conseil municipal fait très bien son travail. Il n'a pas besoin d'un fan's club ou de baby-sitter. Il doit vraiment pouvoir compter sur un législatif qui travaille, qui parfois se fait critique mais qui surtout défend ses prérogatives dans l'intérêt de toute la population. C'est pour cela que je vous invite à accepter cette motion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cette motion. Les conseillères et conseillers qui acceptent cette motion appuient sur la touche verte, qui la refusent sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cette motion est acceptée par 36 oui, 15 non, 3 abstentions.

IV- Développement et vote du postulat de la commission de gestion "Représentation du Conseil général dans les associations"

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 4 : développement et vote du postulat de la commission de gestion "Représentation du Conseil général dans les associations". Monsieur le conseiller Pierre-Michel Vergères, en tant que premier signataire de ce postulat, je vous invite à nous le présenter.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Au vu de l'heure avancée, je vais passer sur la présentation du postulat dont vous avez tous pu prendre connaissance sur l'extranet. Par respect pour les 14 cosignataires, je vais quand même vous donner l'argumentaire.

Le Conseil général perd petit à petit de ses prérogatives et ne désire pas devenir une simple chambre d'enregistrement. Il doit pouvoir prendre part aux décisions des associations satellites en relation avec la commune de Sion et pour ce faire, avoir des représentants dans ces associations permettrait d'impliquer le Conseil général dans leurs décisions et leurs activités. A l'image de la PRVC, dont les statuts ont été modifiés pour permettre cette représentation, d'autres associations, comme l'ASLAE, le CMS, etc. seraient susceptibles d'accueillir un membre désigné par le Conseil général. La commission de gestion constate que de nets progrès ont été faits dans la transparence, comme l'avait souhaité en 2012 la commission ad hoc "Communication et transparence". Cette représentation l'améliorerait encore. Dans certains cas, une simple voix consultative peut être envisagée, ceci afin de bien respecter la séparation des pouvoirs. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG. En effet, le législatif est l'organe de surveillance de l'exécutif et, dans ce sens-là, il est de son devoir de ne pas être juste une caisse de résonance du Conseil municipal. Comme le soulignait la commission ad hoc en 2012 "Communication et transparence", il faut améliorer la représentativité du législatif de la commune dans les associations qui ont un impact sur les finances de la ville ou dont les prestations dépendent des finances de la ville. Notre groupe va accepter ce postulat car il permettra d'étudier cette question et de trouver la meilleure formule qui garantisse les intérêts de la ville et desdites associations.

Par contre, nous nous interrogeons sur le rôle d'un seul et unique représentant du Conseil général au sein de ces associations comme pour la PRVC, par exemple. Quel serait donc son réel pouvoir ou quel serait donc son réel rôle ? Un rôle de représentation ? Si oui, de qui ? Du Conseil général dans son entier, de son propre groupe ou de ses propres valeurs ? Peut-il faire un réel porte-voix du Conseil général ?

Ne serait-il pas plutôt le rôle des commissions du Conseil général de surveiller au plus près les budgets et les comptes de ces dites associations en analysant précisément les comptes et les budgets de ces associations ?

En conclusion, nous espérons vivement que ce postulat soit accepté et permette de trouver la meilleure solution pour garantir le pouvoir du Conseil général pour gérer au mieux les finances de la commune.

Micheloud Benoît, Conseiller général, PDC. La Cogest contrôle, analyse, interpelle, amende et rend attentive le Conseil municipal. Elle a une vision, un regard sur toutes les affaires, dicastères de la ville. Ceci dit, elle constate une augmentation des associations, sociétés, dont la ville est et sera engagée financièrement à l'avenir dans le but d'aider, de soutenir et d'investir dans des projets complexes, novateurs, pour le bien de notre population.

Cette complexité demande un contrôle et une surveillance accrue par le Conseil général et la Cogest en particulier. Cela implique également une communication et une transparence plus précises de la ville.

De ce fait, on demande à la ville d'étudier la possibilité de mettre un membre du Conseil général dans des commissions ad hoc, éventuellement aussi comme membre d'un conseil de ces associations et sociétés satellites. La légitimité du Conseil général et la transparence en général en sortiraient renforcées. Le groupe PDC soutient ce postulat et vous invite à en faire de même.

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. Notre groupe a étudié le postulat demandant une représentation au Conseil général dans des associations soutenues par la ville. Cette représentation fait sens à nos yeux à deux titres : premièrement pour mieux impliquer le Conseil général dans les activités, comme cela a été relevé, nous ne sommes pas qu'une chambre d'enregistrement, mais également pour mieux connaître les besoins de ces associations. Donc, vous l'aurez compris, notre groupe soutient ce postulat.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole. Monsieur Vergères, je vous laisse répondre.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Je remercie tous les groupes qui ont soutenu ce postulat et je remercie aussi tous mes collègues de la commission de gestion qui ont participé. Ce postulat a été fait dans une optique objective, proactive et positive envers la commune de Sion. Et puis, pour préciser à Madame Guex, il est vrai que l'on peut avoir un doute sur le service de ce membre du Conseil général dans ces associations. Son rôle est surtout de rapporter, de venir représenter l'association au Conseil général et ramener les demandes et les décisions du Conseil général dans l'association. Alors, qu'il puisse y voter ou non, le but est d'informer les comités des associations de ce que veut le Conseil général et de ce que désire le Conseil général.

Pour Monsieur Micheloud, il est vrai que le Conseil général perd de ses prérogatives et que la commission de gestion fait un très gros travail. Un autre moyen d'arriver à plus de pertinence pour le Conseil général serait d'augmenter les commissions, de faire des commissions par dicastère, même s'il faut faire des commissions plus petites et plus nombreuses. Ce serait un des objectifs ou un des chemins à suivre ou à fouiller pour pouvoir améliorer le travail du Conseil général et le rendre plus utile encore.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, qui le refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est accepté par 51 oui, 2 non, 1 abstention.

V- Crédits Supplémentaires - Rapport de la commission de gestion

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 5 "Crédits supplémentaires – Rapport de la commission de gestion". La Cogest a étudié les crédits supplémentaires 2020, numéro 7 à 10, Monsieur Charles-André Rey, vous pouvez nous les présenter.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Nous avons étudié 4 crédits supplémentaires : le 07 à 09 sont des crédits supplémentaires liés pour un montant de 1,475 mio. Je ne vous en parle pas et nous

avons un dernier, le numéro 10 "Participation Spark SA" qui a été présenté très récemment à la commission de gestion. Je vous fais part de notre rapport.

La commission s'est réunie en date du 9 décembre 2020 en vidéoconférence pour examiner la demande de crédit supplémentaire 10/2020. A l'occasion de ces débats, la commission a pu compter sur la présence de Monsieur Pierre-Yves Debons, secrétaire administratif, qui a donné une explication détaillée de la demande de crédit supplémentaire et a répondu en toute transparence aux questions de ses membres. La commission l'en remercie vivement.

Entrée en matière : la commission a pris connaissance des documents et a approuvé tacitement l'entrée en matière. Avant la séance, des questions écrites ont été posées à la ville. Elles figurent dans notre rapport. Je vous laisse en prendre connaissance. En début de séance, Monsieur Pierre-Yves Debons, présente la nouvelle société agréée Spark SA avec différents slides. Ceux-ci sont annexés au présent rapport. Après cette présentation, Monsieur Debons a répondu en toute transparence aux nombreuses questions des commissaires.

Après le départ de Monsieur Debons, une discussion très nourrie s'en est suivie. Les points importants suivants ont été soulevés. La Cogest regrette que ce crédit supplémentaire ne soit demandé qu'à la toute fin de l'année et de la législature. La question s'est posée de savoir si la Cogest actuelle ne devait pas laisser ce dossier à la nouvelle Cogest en 2021.

Elle aurait bien aimé que le Conseil municipal aborde le sujet de la création de Spark SA en plénum avant de demander ce crédit. Elle souhaite qu'une présentation de cette société soit effectuée devant le Conseil général lors d'un prochain plénum.

Les discussions avec les futurs différents partenaires n'en sont actuellement qu'à leurs débuts (CRR, Hôpital du Valais, etc.). Cela ne permet pas d'avoir une vision précise du projet mais les perspectives ne peuvent être que bénéfiques pour la ville. Spark SA a la possibilité de se profiler dans le pôle santé de l'EPFL et offrir de nouvelles perspectives aux acteurs du sport et de la médecine sportive. L'investissement de départ de 80'000 francs représente moins de 0,04% du budget annuel de la ville. Les subventions prévues dès 2024 de 100'000 francs représentent moins de 0,05% du budget annuel de la ville. L'association avec la fondation The Ark donne des gages de confiance.

Conclusions et vote : au vu des explications obtenues lors de la séance, la commission accepte le crédit supplémentaire de 80'000 francs par 11 oui, 4 non, 0 abstention. En acceptant ce crédit supplémentaire, la Cogest fait confiance à l'exécutif de la ville pour sa mise en place et sa gérance. Par contre, elle souhaite que la ville assure un suivi régulier auprès du Conseil général.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Petite information : notre traditionnel vin chaud de fin d'année, de fin de législature n'aura malheureusement pas lieu demain soir vu les conditions Covid. Je suis désolée. Je vous dis à demain soir pour notre dernière soirée de travail, bonne rentrée chez vous, belle et douce nuit.

Sion, le 15 janvier 2021

La Présidente



Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire



Jean-Charles Léger

LISTE DES PRESENCES DU 14.12.2020

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Barras	Dominique	PDC
2	Berclaz-Andrey	Marlyne	AdG
3	Betchov Gabioud	Denise	AdG
4	Boand	Vincent	UDC
5	Bonvin	Claire-Lise	PdC
6	Bornet	Patrick	PLR
7	Bornet	Ruth	PLR
8	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
9	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
10	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
11	Duroux	Christophe	PDC
12	Fellay	Gilles	PDC
13	Fumeaux	Dionys	UDC
14	Gachnang	Mathieu	PDC
15	Gianadda	Isabelle	PDC
16	Gillioz	Fernand	PLR
17	Guex-Crosier	Johanne	AdG
18	Hirt	Jean-Claude	UDC
19	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
20	Jacquod	Caterina	PLR
21	Juillerat	Olivier	PLR
22	Kuchler	Fabien	PLR
23	Léger	Jean Charles	PDC
24	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
25	Maury	Cindy	AdG
26	Michel	Julie	LES VERTS
27	Micheloud	Benoît	PDC
28	Mirailles	Christian	LES VERTS
29	Moren	Jean Philippe	PDC
30	Mukuna	Akanga	PDC

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Paladini	Chantal	PLR
32	Pallara	Juan Carlos	AdG
33	Pannatier Kessler	Delphine	PLR
34	Pfister	Brigitte	LES VERTS
35	Pitteloud	Christian	PDC
36	Pitteloud	Christophe	PDC
37	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
38	Reist	Martin	UDC
39	Rey	Charles André	PDC
40	Rossier	Gérard	LES VERTS
41	Rossier	Virginie	PDC
42	Rouiller	Jean Daniel	PLR
43	Schüpbach	Pierre	PDC
44	Sierro	Christophe	PDC
45	Stalder	Thierry	PLR
46	Tavernier	Jérôme	PLR
47	Theler	Maud	AdG
48	Trabacchi	Sophie	PDC
49	Turatti	Alain	PLR
50	Ulrich	Daniel	PLR
51	Varone	Gérard	PDC
52	Vergères	Marion	0
53	Vergères	Pierre Michel	UDC
54	Zuchuat	Raphaël	PDC
55	Zumstein	Alain	PLR
56			
57			
58			
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Abdi	Mahamed	AdG
2	Antonini	Tobia	PLR
3	Kuchler Mayor	Noémie	PLR
4	Moulin	Guillaume	UDC

Nbre	Praz	Thierry	PDC
5			
6			
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			
2			
3			
4			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			